

Bibliothèque Publique. — M. Duparc demande la constitution d'une commission chargée de présenter un projet qui serait le vœu du Sénat, afin d'obtenir du Conseil Administratif des sacrifices qui s'imposent pour la Bibliothèque : sa reconstruction et son enrichissement.

Une longue discussion s'engage dans laquelle tous les assistants prennent la parole. M. M. Borgeaud, Duparc et Chodat constatent les dangers d'incendie auxquels la Bibl. est exposée. M. M. Chodat, Naville, Bitter, insistent sur le fait que de nouveaux locaux sont nécessaires pour l'Université; plusieurs auditoires sont devenus insuffisants, ou le nombre croissant des étudiants; la Bibl. actuelle, désempêchée, serait annexée à l'Université. Diverses propositions sont formulées : envoi d'une délégation au Départ., au Conseil Administratif, au Conseil Municipal; vœu qu'on se contente des deux millions pour la construction du Nouveau Musée, et qu'un million ^{prélevé sur le legs Galland} soit réservé à la reconstruction de la Bibliothèque, etc. — L'avis général est qu'il faut se hâter, car la proposition est faite au Conseil municipal de consacrer 100 000 fr. à la réparation et à l'aménagement du bâtiment actuel.

Le Sénat ^{vote} ~~adopte~~, finalement, le vœu suivant : "Le Sénat universitaire estime qu'il serait préférable de consacrer à la reconstruction de la Bibliothèque les sommes qui pourraient être prélevées sur le legs Galland, au lieu de les consacrer à des aménagements provisoires".

M. Chodat propose que ce vœu soit transmis, par une délégation, au Dép't. de l'Instruction publique.

M. M. Bard et Moriaud proposent : 1°) que ce vœu soit adressé au Dép't. de l'Instruction Publique avec prière de bien vouloir le transmettre au Conseil administratif; 2°) qu'une délégation soit envoyée au Dép't. pour lui exposer les vœux du Sénat sur la question de la reconstruction de la Bibliothèque.

Cette proposition de M. M. Bard et Moriaud est adoptée.

La délégation, prévue dans cette proposition, est composée de M. M. Duparc et Moriaud.

— La commission, demandée par M. Duparc, sera composée de M. M. Duparc, Borgeaud, Montet, De Bue et Bard.

La séance est levée à 6 $\frac{3}{4}$ h.

Le Secrétaire
Charles Leitz.

Séance du Samedi 24 mai 1902 à 4 $\frac{1}{2}$ h.

Présidence de M. Ernest Martin, Recteur.

Présents : M. M. Bard, B. Bouvier, Bailler, Chavannes, Chodat, Christiani, Kernod, Fehr, Raoul Gautier, Charles Eug. Guye, Philippe Aug. Guye, ~~M. M.~~ Gautier, Laskowski, Alfred Martin, Adr. Naville et Leitz.

Ordre du jour :

1. Programme du semestre d'hiver
2. Règlement du baccalauréat en sciences
3. id. de la licence en lettres.

Lecture et Adoption du Procès-Verbal.

Procès de M. J. Favon. — M. le Recteur annonce au sénat que, dès qu'il eut appris le décès de M. le Président du Dép't de l'Instruction Publique, survenu le 12 mai dernier, il s'est rendu

au Dép^t, avec M. le vice-recteur, et il a fait une visite à Madame Favon. Les étudiants et les prof. ont été convoqués pour assister aux obsèques. M. le recteur a adressé une lettre de condoléance au Dép^t et au Conseil d'Etat.

Arrêtés du Conseil d'Etat. — M. le Recteur communique les arrêtés suivants du Conseil d'Etat:

1. du 31 janv. 1902, approuvant le règlement du Séminaire de français moderne de l'Université;

2. du 4 février 1902 nommant M. L. Albert Pickli homme de peine du labor. de chimie analytique, et faisant remonter au 1 janv. 1900 ses années de services pour le calcul des augmentations prévues par la loi sur le traitement des fonctionnaires;

3. du 18 mars 1902, portant à 4 le nombre des heures de cours de M. le prof. Ch. La-rassin, et le chargeant de la direction du laboratoire de géologie et de paléontologie (fr. 3800, dès le 1 avril 1902);

4. du 25 mars 1902 accordant à M. le prof. J. J. Gourd un congé jusqu'à la fin du semestre d'été 1902;

5. du 25 mars 1902 nommant M. René Guillemin assistant du laboratoire d'anatomie normale en remplacement de M. Léon Chavin, décédé (fr. 800, dès le 30 sept. 1902) (lettre du 27 mars 1902, de M. le Président du Dép^t, approuvant les propositions de la Fac. des Lettres et du Bureau du Sénat pour le remplacement de M. Gourd pendant le sem. d'été 1902)

6. du 29 avril 1902, nommant pour une nouvelle période de 3 ans M. Alphonse Bedot prof. extraordinaire de zoologie générale;

7. du 29 avril 1902 accordant à M. J. Huttenlocher une prolongation de congé jusqu'au 30 juin 1902, pour raison de santé; —

Buste d'Aug. de la Rive. — La famille d'Auguste de la Rive et la Soc. de physique ont donné à l'Université un buste d'Aug. de la Rive qui sera placé dans le vestibule de l'Aula. — M. Lucien de la Rive annonce que ce buste sera prochainement terminé et inauguré au mois de septembre, à l'occasion de la réunion de la Soc. helv. des Sc. naturelles.

Invitations à divers Congrès. — L'Université a reçu des invitations à se faire représenter à divers Congrès: à Manchester, où notre délégué, M. Chodat, a reçu le titre de D^hc.; au Congrès des Sciences historiques, à Prague (délégués: M. M. Muret et Veit) qui a été renvoyé à une date ultérieure; aux Congrès des Orientalistes, à Hambourg; aux fêtes de l'Université de Christiania; d'Oxford (anniversaire de la fondation de la Bibliothèque bodléienne); au Congrès des Américanistes, à New York; aux fêtes de l'Université de Sydney, — qui n'ont pas encore eu lieu.

Circulaire relative à l'Hist. de l'Académ. — Une circulaire invitant les prof. à souscrire, au prix de fr. 28,50 au lieu de 50 fr., à l'Hist. de l'Académie, de M. Borgeaud, a été envoyée.

Progr. du Sem. d'hiver. — Relativement au progr. du semestre d'hiver, M. Chodat signale dans la Fac. des Sc., quelques nouveaux privat-docents. M. Weizmann, docteur étranger, a remis auj. même une thèse pour être admis comme privat-docent.

M. le doyen de la Fac. de Droit constate qu'il faudra tenir compte, dans le progr., des besoins des étudiants allemands, qui sont, ce semestre-ci, au nombre de 88. — Deux privat-doc^{ts}, M. M. Oppenmann et Hugo de Chaparède, rendent d'utiles services. Il sera nécessaire de créer des chaires ext^{ra}ord. qui coûteront d'ailleurs moins à l'Etat que on part dans les finances d'inscriptions des étud. allemands qui les rendent nécessaires.

M. le Doyen de la Fac. des Lettres, ~~se~~ fait remarquer que les chaires nouvelles de l'enseignement économique, créées par arrêté législatif, figurent aux prop. mais sans noms de titulaires, puisqu'ils ne sont pas encore nommés.

M. le prof. Henri Brocher, donne un cours de 2 h., spécial à la Fac. des Lettres.

F. Mad. Parmanik, D^r phil. de Berne, a présenté et soutenu ^{avec succès} une dissertation devant la Fac. pour être autorisée à y donner, en qualité de privat. doct., un cours d'économie politique. Si le Doyen l'y autorise, elle sera la première dame qui enseignera dans cette Faculté.

M. le Rect. signale, dans la Fac. de théol., un cours de privat. doct. de M. Em. Hodat.

M. le Doyen de la Fac. de mé.d. n'a aucun changement important à indiquer.

Les divers programmes sont adoptés.

Il y aura prochainement une séance du Sénat pour l'élection des Bureau.

Règl^t du Baccal. en Sciences.

— Modifications au règlement concernant le Baccalauréat en Sciences proposées par la Fac. des Sciences.

Sur l'observation, faite par M. A. Naville, que les modifications proposées pour l'art. 1. concernant l'ensemble de l'Université, et non seulement le baccal. en Sc., la discussion relative au texte proposé est renvoyée à la prochaine séance. Elle figurera à son ordre du jour.

M. Bard annonce qu'il proposera une rédaction différente.

M. Uthodot motive brièvement les propositions de la Fac. des sciences pour les articles 51 à 54. — Elles sont adoptées, avec quelques modifications de forme.

Règl^t de la Lic. en Lettres. — Le projet de Règl^t de la Lic. en Lettres n'est pas complètement terminé.

M. Adr. Naville annonce que les modifications proposées sont relatives au second examen. Le but est de donner plus de liberté aux candidats, en leur rendant possibles un certain nombre d'options. Les examens des langues plus linguistiques et philologiques. On tiendrait compte des travaux faits en conférences.

Délégation de M. Uthodot à Manchester. Rapport — M. Uthodot donne ~~ses~~ renseignements intéressants sur les observations qu'il a faites pendant sa mission à Manchester. Owen College est une Université libre, fondée il y a 50 ans. Contrairement à ce que croyait notre délégué, les Lettres et le Droit y jouant un rôle au moins aussi important que les Sciences. L'Université est défrayée exclusivement par des dons volontaires. Bâtiments et laboratoires sont magnifiques. La Fac. de médecine souffre cependant du fait que les hôpitaux de la ville ne sont pas liés à l'Université. Beaucoup de choses sont prévues pour l'agrément et le confort des étudiants, et des salles sont réservées ~~et~~ aux étudiantes pour les heures entre les leçons.

Sans aucun doute, les anc. Universités, comme Oxford et Cambridge, conservent leur clientèle aristocratique, mais ce sont les Universités libres, du type d'Owen College, qui sont appelées à se développer, et ce n'est que chez elles que nous pouvons aspirer à nous créer une clientèle.

M. Uthodot a été fort bien accueilli. Il constate que le nom de Genève jouit en Angleterre d'une haute considération, en bonne partie grâce à son passé. Notre Université y est estimée.

Séance levée à 5³/₄.

Le Secrétaire
Charles Seitz.

Séance du samedi 14 juin 1902 à 4 h.

Présidence de M. Ern. Martin, Recteur.

Présents : M. M. Borzeaud, B. Bouvier, Gailler, Chavannes, Rhodet, Christiani, De Gue, D'Espine, Duproix, Hermod, Kehr, Trommel, A. Gantier, Graebe, Las-Kowski, Alfred Martin, P. Moriaud, Muret, Adr. Naville, Nicole, P. Othmann, Prevost, Richfous, J. Reverdin, Ritter, Wuarin, Yung et Seitz.

Ordre du jour :

1. Election du Recteur, du Vice-Recteur et du Secrétaire.
2. Rapport de la Commission des fonds universitaires.
3. Election de la Commission des fonds universitaires.
4. Revision de l'art. 1 du Règlement (durée de la période réservée aux examens)
5. Revision des art. 40, 41 et 42 du Règlement (Licence et Lettres).

Préunion des Prof.
Ordinaires.

1. Election de 3
membres du Bureau.

M. le Recteur invite la Préunion des Professeurs ordinaires à procéder à l'élection du Recteur, du Vice-Recteur et du Secrétaire.

Recteur. 23 votants. M. D'Espine obtient 11 voix; M. Prevost 2 voix. 10 bulletins blancs. — M. D'Espine est élu Recteur.
Vice-Recteur. 24 votants. M. Alfred Gantier obtient 21 voix, M. P. Moriaud, 2; M. Alfred Martin 1. — M. Alf. Gantier est élu Vice-R.
Secrétaire. 24 votants. M. Ch. Seitz obtient 21 voix; M. Gailler 1 voix. 2 bulletins blancs. — M. Seitz est élu secrétaire.

M. D'Espine voudrait remercier ses collègues; il en a à peine le courage, car il ne se sent pas de talent administratif. Il compte sur l'appui bienveillant de ses collègues, et il s'inspirera de l'exemple du recteur encore en charge, qui s'est acquitté de ses fonctions avec tant de distinction. M. Ern. Martin voit approcher avec plaisir le moment de transmettre le rectorat à son successeur. Pourtant il n'a à se plaindre de personne, et il n'a pas eu de difficultés spéciales. Il résume brièvement ce qu'est à ses yeux le véritable rôle du recteur, tel que le lui a enseigné une expérience de deux années, et il termine en remerciant ses collègues du Bureau.

Séance du Sénat.

Présents - Les mêmes.

Arrêtés du Conseil
d'Etat.

M. le Recteur communique les arrêtés suivants du Conseil d'Etat :
— 1. du 25 mai 1902, acceptant avec remerciements pour les services rendus la démission de M. le D^r Kehrman, assistant au laborat. de chimie générale;
— 2. même date, nommant jusqu'à la fin de l'année univers. 1901-1902 M. le D^r Decker assistant au même laboratoire (fr. 1200);
— 3. même date, nommant pour une nouvelle période de 3 ans M. Ad. Naville prof. extr. d'Archéol. et d'Egypt. (Fac. des Lettres);
— 4. même date, fixant à fr. 1200, dès le 1^{er} juin 1902, l'allocation de M. M. Ullmann et Rust, assistants au laborat. de chimie générale;

- 5. du 30 mai, acceptant la démission de M. Alb^t Dieckli, en qualité d'homme de peine du laboratoire de chimie analytique;

- 6. du 2 juin, nommant pour un an et à titre d'épreuve M. A. Matras aide au cabinet de physique de l'Université, dès juin 1902 (fr. 1600, max. 2000)

M. le Recteur a reçu de l'Univ. de Manchester une lettre en latin, remerciant de l'envoi d'un délégué. — Il la remerciera, de son côté, d'avoir ^{confié} donné à ce délégué le diplôme de D^r ès Sc.

2. Rapport de la Comm. des fonds universit.

— M. Graebe communique le rapport de la commission des fonds universit. Les revenus disponibles et les recettes prévues, au 31 mars 1902, étaient les suivants :

	Revenus disponibles:	Recettes prévues:
Fonds Amiel	fr. 4123, 45	1205. —
Aubert	925, 80	250
Bellot	445. 50	320
Chenevierre	282. 60	520
Claparède	222. 90	218
Davy	1315. 05	214
Des Arts	568. 25	381
Disdier	151. 65	2200
Miller	30. 35	355
Tingry	2038. 80	5624
Chaise du Sénat	1225. 55	1500

Sur la proposition de M. M. les vérificateurs des comptes, décharge est donnée à la commission pour l'année qui s'est terminée le 31 mars dernier.

3. Election de cette commission.

— Il est procédé, au scrutin secret, à l'élection de cette commission.

26 votants. Sont élus : M. M. Graebe (20 voix), Alf. Martin (25) Montet (22); Prevost (25) et Adr. Naville (19).

Obtiennent des voix : M. M. P. Gautier (4), Ern. Martin (2), Do Bue (3); M. M. Ritter, Bailler, Rhodot, Nicot, Stenod, Muret, P. Ostramare, P. Moirand et Chantre (chacun 1).

4.

— M. le Recteur annonce que M. M. Graebe et Prevost, délégués comme vérif. des Comptes, ont constaté, le 11 février dernier, la bonne tenue des comptes du Secrétaire-Baissier. — Ce dernier a fait observer que quelques étudiants paient leurs inscriptions en 2 ou 3 fois, ce qui complique la comptabilité.

4. Revision de l'art. 1 du Règlement.

— Le Sénat aborde la discussion de l'art. 1 du Règl^t qu'il avait, dans sa dernière séance, renvoyé à sa prochaine réunion.

Le règlement en vigueur dit que la première semaine du semestre d'hiver et la dernière semaine du semestre d'été sont consacrées aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

La Fac. des Sc. proposait de consacrer à ces examens 10 jours au début et à la fin de l'année universitaire.

M. Rhodot se rallie à la proposition, annoncée par M. Bard (auj. absent) de dire : „les premiers jours du sem. d'hiver" et „les derniers jours du

semestre d'été." Chaque Faculté consacra aux examens le temps nécessaire. M. le prof. Graebe estime avantageux que les étud. qui se trouvent à l'étranger et qui n'ont point d'examen à subir sachent quel jour commenceront les cours. M. P. Poffriaud constate que la proposition de M. Bard, reprise par M. Chodat, est bonne pour la fin du semestre, mais que l'observation de M. Graebe est juste pour le commencement du sem. d'hiver.

A la suite d'une discussion, à laquelle prennent part M. M. Adr. Naville, Muret, Alf. Martin, R. Gautier, Eternod et Chodat, le Sénat adopte le 2^e alinéa proposé par la Fac. des Sciences, rédigé comme suit: "Le semestre d'hiver s'ouvre le 15 octobre. Les 10 premiers jours sont consacrés aux examens de grades et aux examens complémentaires. Les cours commencent le 25 oct. et se terminent le 22 mars".

Il adopte, pour le 4^e alinéa, la forme suivante: "Les derniers jours de ce semestre sont consacrés aux examens de fin d'année et aux examens de grades".

5. Revision des art. 40, 41 et 42 du Régl^t. — M. Adr. Naville donne lecture d'un rapport à l'appui des modifications proposées par la Fac. des Lettres aux art. 40, 41 et 42 du Régl^t, concernant la Licence es Lettres.

M. Naville propose lui-même une modification de forme. C'est par oulti que, dans les épreuves écrites de la 2^e partie de la licence, Philosophie (art. 42), les mots "composition" n'ont pas été remplacés, comme partout ailleurs, par "dissertation", qui doivent y figurer.

M. Eternod propose d'ajouter, à la fin de la disposition transitoire: "Pour profiter de cette disposition, ils (les candidats) devront informer de leur désir le doyen, un mois avant l'examen". —

Ces deux propositions sont acceptées, et le Sénat adopte, sans discussion, la forme proposée pour les art. 40, 41 et 42 par la Fac. des Lettres.

Séance levée à 5 h 25.

Le Secrétaire
Charles Feitz.

Réunion des Professeurs ordinaires, du mercredi 3 décembre 1902 à 4 h., Salle du Sénat.

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents: M. M. Borzeaud, Bailler, Chavanne, Cristiani, De Bure, Duproix, Alf. Gautier, Laszkowski, Alfred Martin, Ernest Martin, Milhaud, Adr. Naville, Pichfous et Feitz.

M. le Conseiller d'Etat H. Fazy, retenu à Berne, fait excuser son absence.

Ordre du jour: 1^o) Rapport de la Commission de la Chaire de Prévoyance.

2^o) Nomination de la Commission pour l'exercice 1902-1903.

Lecture et Adoption du Procès-Verbal de la dernière réunion des Prof. ord.

1^o) M. Bailler donne lecture du rapport de la Commission, du Compte de Profits et Pertes, et du Bilan. Ces documents seront déposés aux Archives.

M. Pichfous donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes (M. M. Ruk. Fous et Fehr).

Conformément aux conclusions de ce rapport, les comptes sont approuvés par la réunion et décharge est donnée à la Commission pour sa gestion pendant l'exercice 1901-1902, après que M. le Recteur lui ait adressé des remerciements pour ses travaux.

Composition de la
Comm. de la Bourse de
Prévoyance, 1902-1903.

20) M. le Recteur donne lecture d'une lettre de M. Chautre, qui décline formellement une réélection comme membre de la Commission de la Bourse de Prévoyance, pour l'exercice 1902-1903.

M. M. Bailler, Alf. Martin, Nicole et Priost sont réélus; M. Montet est élu en remplacement de M. Chautre.

Vérificateurs

M. M. Fehr et Pichfous sont réélus, par acclamations "vérificateurs des comptes".

La séance est levée à 4 1/2 h.

Séance du Sénat, du mercredi 3 décembre 1902, à 4 1/2 h.

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents : les Prof. qui assistaient à la Réunion des Prof. ordinaires, plus M. M. Bard, Bernard Rouvier, Chodet, Duparc, Fehr, Fournoy, Paul Morand, Paul Octramare, Priost, Rosier et Winarsky.

— Lecture et Adoption du Procès Verbal.

Ordre du jour : 10) Projet de règlement des Classes de Raccordement de l'Ecole secondaire et supérieures des Jeunes Filles avec l'Université;

20) Rapport de la Commission du Prix Humbert et du Prix Ador (Prix Dindig)

— M. le Recteur communique les Arrêtés suivants du Conseil d'Etat:

Communications
du Recteur :
Arrêtés.

- 1. du 14 juin 1902, nommant M. Blandin Dupanloup aide au laboratoire de botanique (fr. 1600, ^{augmentation} jusqu'à 2000);

- 2, même date, exemptant M. Edmond Taponnier des droits de graduation pour les examens du bacc. ès sc.;

- 3. du 28 juin, approuvant l'élection de M. M. Adolphe D'Espine comme Recteur; Alfred Gautier, comme Vice-Recteur, et Charles Feitz comme secrétaire pour une période de 2 ans, à partir du 15 juillet 1902;

- 4, du 28 juin, approuvant les comptes des Fondations universitaires, arrêtés au 31 mars 1902;

- 5, même date, acceptant avec remerciements, pour le 30 juin 1902, la démission de M. le D^r Brunet, en qualité d'assistant à l'Institut patholog.;

- 6, même date, nommant aux fonctions de 2^e assistant, à cet institut, M. le D^r Etienne (fr. 800, dès le 1^{er} juillet 1902);

- 7, du 1^{er} juillet, nommant M. le D^r H. Baum Assistant-chef du laboratoire de Clinique médicale (1000 fr., dès le 1^{er} oct. 1902);

- 8, même date, acceptant la démission de M. le D^r H. de Trève. Barker, en qualité d'Assistant au labor. d'Histologie (30 juin 02);

- 9, 2 juillet, nommant M. W. Rosier prof. de Géographie politique, historique et économique à la Fac. des Lettres (4 h., 3400 fr.);

- 10, même date, nommant M. Eug. de Giard prof. ord. d'Hist. économique (doctrine, institutions et faits) à la Fac. des Lettres (4 h., 3400 fr.);

- 11, même date, nommant, pour 3 ans, M. Réon Winarsky prof. extraord. de finances publiques, finances privées et statistique, à la Fac. des Lettres. [3 h., 2000 fr.];

¹² même date, nommant M. Edgard Milhaud prof. ord. d'Economie politique à la Fac. des Lettres (6 h., 5000 fr.);

(M. le Recteur souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues);

¹³ du 11 juillet, nommant, pour l'année univers. 1902-1903, M. le D^r Amédée Pignat assistant au laboratoire de médecine légale (1^{er} juillet 1902, 800 fr.);

- 14, du 1^{er} août, acceptant pour le 30 sept. 02, la démission de M. le D^r H. Minck de ses fonctions de 1^{er} assistant à l'institut pathologique et nommant M. le D^r R. Huguenin 1^{er} assistant (1800 fr. dès le 1^{er} oct.), et M. le D^r R. Forster 2^e assistant (800 fr. dès le 1^{er} oct.) à cet institut;

- 15, du 9 sept., nommant M. A. Campiche assistant au labor. d'histologie et d'embryologie (1200 fr., dès le 1^{er} oct.);

- 16, du 16 sept., nommant M. J. Pernier assistant au labor. d'anatomie normale (800 fr., dès le 1^{er} oct.);

- 17, du 19 sept., confirmant pour une année, à partir du 1^{er} oct., M. le D^r Fred. Battelli, comme assistant au labor. de physiologie (fr. 1800);

- 18, du 6 oct., confirmant pour l'année univ. 1902-1903, aux mêmes conditions, M. le D^r A. Lendner, et ses fonctions de 1^{er} assistant au labor. de botanique, et nommant M. A. Sprecher 2^e assistant (dès le 15 oct., fr. 1200);

- 19, même date, confirmant, aux mêmes conditions, M. Arnold Protschy comme assistant au labor. de chimie biologique et pharmaceutique;

- 20, même date, confirmant M. M. les D^{rs} B. Piquet, Fritz Ullmann et H. Decker comme assistants au labor. de chimie générale, aux mêmes conditions;

- 21, même date, nommant pour l'année univ. 1902-1903, M. J. Bourguin assistant au labor. de zoologie et d'anatomie comparée (dès le 15 oct., 1200 fr.);

- 22, même date, confirmant pour 1902-1903 M. J. Taponnier comme assistant au labor. de bactériologie, mêmes conditions;

- 23, même date, confirmant pour 1902-1903, aux mêmes conditions, M. le D^r Ed. Olaparide, comme assistant au labor. de psychologie physiologique;

- 24, même date, confirmant pour 1902-1903, aux mêmes conditions, M. Alex. Fornaro comme assistant au labor. de physique;

- 25, même date, confirmant pour 1902-1903, aux mêmes conditions, M. le D^r B. Wiki, comme assistant au labor. de thérapeutique;

- 26, du 14 oct., nommant, pour un an, M. Abr. Perlmann 1^{er} assistant; M. E. Fontana 2^e assistant, à la Polyclinique médicale, dès le 15 oct. (fr. 1800 et fr. 1400, logés à la Polyclinique);

- 27, même date, nommant pour un an M. A. Veyranat, 1^{er} assistant; M. H. Arabian, 2^e assistant, à la Polyclinique chirurgicale, dès le 15 oct. (1800 fr.; 1000 fr., logés);

- 28, du 21 oct., confirmant pour 1902-1903, aux mêmes conditions, M. M. A. Bor-
celle et A. Leuba, comme premiers assistants; M. M. S. Hirschhoff et H. Cantoni comme seconds assistants au labor. de chimie analytique. M. Th. Bonny, second assistant au même laboratoire, recevra, pour 1902-03, fr. 1200.

- 29, même date, confirmant pour 1902-1903, aux mêmes conditions, M. le D^r Francis Pearce comme assistant chef au labor. de minéralogie;

- 30 même date, nommant pour 1902-1903, M. A. Juguierod assistant au labor. de chimie technique et théorique (1200 fr., dès 15 oct. 02);

- 31, du 29 oct., accordant à M. le Prof. Emile Bedard un congé jusqu'au 31 déc. 1902 pour raison de santé; M. E. Bedard ne sera pas remplacé pendant la durée de son congé;

- 32, du 4 nov., accordant à M. le prof. Hernod un crédit extraordinaire pour achat de microscopes, de fr. 3500;
- 33, du 18 nov., accordant au même prof. un crédit de fr. 500 pour frais de délégation de la Fac. de médecine au 1^{er} congrès Egyptien de médecine qui aura lieu au Caire, en déc. 1902;
- 34, du 21 nov., nommant pour un an, à titre d'épreuve, M. F. Chamoux aux fonctions d'aide au labor. de chimie (dès le 1^{er} déc., 1600 fr., augmentation jusqu'à 2000 fr.);
- 35, du 25 nov., appelant M. Th. Nicoloff aux fonctions de 3^e assistant du labor. de botanique (pas de charge budgétaire; cet appel ne constitue pas de précédent à invoquer ultérieurement en faveur du maintien définitif de ce poste);
- 36, du 14 nov., approuvant le règlement des autopsies pour l'Hôpital cantonal et la Maternité;
- 37, du 21 nov., approuvant les modifications au Règlement du Baccalauréat en Sciences.

Autres communications
du Recteur.

M. le Recteur annonce que la Fac. des Sciences compte un nouveau privat-docent, M. Charles Weizmann.
M. Emile Dumant, privat-docent à la Fac. des Lettres, a succombé en nuit 1902 à un accident de montagne. M. le Recteur, absent de Genève, a expressément envoyé une lettre de condoléance à sa famille.
M. Fehr a été désigné par l'Université pour la représenter aux fêtes du centenaire d'Abel, à Christiania (5-7 sept. 1901), et a présenté une adresse en latin.
M. M. Paul Schramm et Montet ont représenté l'Université au Congrès des Orientalistes, à Hambourg (sept. 1902).
M. le prof. Em. Martin, a été délégué pour nous représenter au 300^e anniversaire de l'ouverture de la Bibl. bodléienne, à Oxford (8 et 9 oct.) ^{Adresse en latin.}
Le ministre de l'Instruction publique de Russie avait invité l'Université à se faire représenter au Congrès annuel de l'Union intern. de droit pénal, à St. Pétersbourg, par M. Alf. Gautier (sept. 1902). Il n'a malheureusement pas pu s'y rendre.
Le centenaire du philosophe Adolphe Trendelenbourg a été célébré à Erlangen le 20 oct. 1902. Une adresse française a été envoyée par M. le Recteur.
Le Congrès international des étudiants qui devait siéger à Budapest au mois de sept. n'a pas eu lieu.
Le buste d'Auguste de La Rue a été inauguré dans le péristyle de l'Aula le 8 sept. Parmi les discours qui ont été prononcés à cette occasion, il y en a eu un de M. le Recteur, au nom de l'Université.
L'Université de Sydney a célébré, en sept., le cinquantième de sa fondation. Une lettre de félicitation lui a été envoyée.
M. le Recteur, à l'occasion du projet de règlement des classes de rattachement de l'Ecole Secondaire avec l'Université, présenté aujourd'hui au Sénat, fait l'historique de la question, dès 1883.

Classes de rattachement.

Prix Humbert. — Le concours pour le Prix Humbert avait comme sujet "La méthode scientifique en sociologie". Le rapport du jury, envoyé par M. Humbert, conduit à accorder un 2^d prix de 200 fr. au travail portant la devise: "L'âme est fille de la Cité", en un accessit ~~au~~ de 300 fr. au travail: "L'individualité".

Prix Ador. — M. De Brue rapporte sur le concours pour le Prix Ador. Sujet: "La politique étrangère d'Henri IV après la paix de Lyon (1601-1610)". Un seul mémoire, très defectueux au point de vue du fond et de la forme, a été présenté. — Le jury aimerait ne point décerner de récompense. Les conditions du concours s'y opposent; il propose un accessit de 500 fr. A la suite d'une longue discussion, dans laquelle plusieurs orateurs expriment le regret que les conditions du concours obligent de décerner la totalité de la somme servant de récompense, et aimeraient voir un accord intervenir pour modifier cet état de choses, tandis que d'autres font remarquer que les intentions de feu M. Didot doivent être respectées, le Sénat décide d'accorder un accessit de fr. 1000 (c'est à dire la totalité du prix) à l'auteur du mémoire présenté. Le bureau du Sénat est prié d'examiner par plusieurs professeurs, d'examiner si les conditions du concours pourraient être modifiées.

Classes de Raccordement

— M. Bernard Bouvier dénie dire quelques mots sur le premier point à l'ordre du jour. Il croyait que le projet de règlement pour les classes de raccordement était provisoire, et aujourd'hui, on apprend qu'il y a une loi sur la question. L'Université ne sera-t-elle plus consultée sur l'examen de fin d'études, qui ouvre ses portes aux personnes du sexe féminin qui l'auront subi avec succès?

M. le Recteur constate que le programme a été arrêté d'accord avec le Bureau du Sénat (11 mai 1900), mais il était provisoire.

M. Provier rappelle que si la loi a décrété le principe des cours de raccordement, le programme et le règlement peuvent toujours être révisés, si l'Université en fait la demande. — Le programme des examens de fin d'études porte sur le programme des cours de raccordement; il dépend donc de ce programme.

M. P. Alramare estime que l'Université, en demandant que le programme fût provisoire, voulait acheminer l'examen de raccordement à devenir un examen de maturité. La loi parle de mêmes conditions pour les deux sexes, donc c'est la maturité qui devrait être la règle.

Ce point de vue est appuyé par M. B. Bouvier.

Ex-matriculations

— M. Duparc. Des étudiants ont été expulsés du canton à la suite des troubles du mois d'octobre. Ils demandent une ex-matriculation. M. Duparc demande si la mention de cette expulsion figurera sur cette pièce?

M. le Recteur répond qu'étant donné la formule de ces pièces, cela est nécessaire.

M. Bard demande que cette formule soit modifiée comme suit : „aucune
plainte relevant des autorités universitaires“.

Le Sénat décide que la question de la formule des ex-matriculations sera
mise à l'ordre du jour de sa prochaine séance, qui aura lieu le mercredi
10 décembre.

Les cas spéciaux sont renvoyés au Bureau.

M. Bard demande que l'horaire soit libre de leçons un jour par semaine
depuis 4 heures, pour que les prof. puissent assister à des réunions de sociétés
scientifiques, qui ne peuvent actuellement être placées que le soir, parce qu'ils
ne sont jamais libres l'après-midi. Il exprime le vœu que le Bureau
étudie sa demande.

Séance levée à 6h 20.

Le Secrétaire
Charles Feitz.

Séance du Mercredi 10 Décembre 1902 à 4 h.

Présidence de M. d'Epine, Recteur

Présents : MM. Bageant, Bouvier, Chanté, Chauvannes, Chodet,
Christien, Dupont, Fehr, A. Jautin, Raoul, Jautin, Ch. E. Luge,
Ploerny, Lebonnet, Alf. Martin, Milhaud, Moriand, Ad. Ma-
ville, Nicot, P. Ottmann, Pivrot, Rehborn, Roguin, Wionier, Jouty, Jungo.

Ordre du jour.

Proposition de la Faculté des Sciences de Dornum en thèse de Doc-
teur, honoris causa.

Question des ex-matriculations.

Le Procès-Verbal est lu et adopté.

Le Procès-Verbal est lu et adopté.
Tachement disdier : M. le Prof. A. Jautin, Vice-Recteur, décide qu'il a examiné la thèse
math. disdier, la thèse de la thèse qu'il tenait : la question de
monnaie indolgent... il l'aurait donc déposé, le prix, lors même
que le travail présenté est insuffisant.

Rapport de
délégués...

M. Fehr présente un rapport sur la délégation au Comité de
Matriculation Abel, et M. P. Ottmann sur la délégation au
Comité de l'orientaliste : Harbony.

Doctores -

Honoris causa.

La Faculté des sciences demande la thèse de Docteur, honoris causa
pour Morisius Henri Dufour, professeur à lausanne, à l'occasion
de son jubilé de 25 ans.

M. Chodet, doyen, et M. Luge rappellent la thèse scientifique
de M. Dufour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Immatrication. - M^r Le Roux rappelle que le Reg^l de l'Université de 1874 ne contenait aucune formule d'immatrication; que le certificat d'immatrication a été introduit par le règlement de 1884 et le certificat d'immatrication, par le règlement de 1887. Il communique la formule en usage dans l'Université de Louvain et dans quelques Universités allemandes.

M^r Duparc rappelle que plusieurs étudiants ont été quittés sans avoir fait un certificat d'immatrication; il propose d'exiger que le certificat mentionne la conduite de l'étudiant à l'Université; mais il ne croit pas que le certificat mentionne que l'étudiant a été expulsé de l'université, ou autre fait de ce genre; l'Université. Si l'Université doit délivrer un certificat de conduite, elle devrait toujours le renvoyer à la police ce qui est inadmissible. - ~~Attention~~ le membre simple Laport, est venue; elle serait un grand d'infamie.

M^r Laubovitch estime que l'Université n'a pas à s'occuper de police; le certificat d'immatrication doit constater seulement les cours suivis et les examens subis; il faut supprimer de la formule tout ce qui est étranger à la conduite hors de l'Université.

M^r Modet fait observer que la suppression de la déclaration concernant la conduite obligerait les étudiants qui ont été immatriculés à fournir à la mairie d'un certificat de bonne vie et mœurs après la police.

M^r P. Blüthner : constate que l'étudiant peut quitter l'université sans la faire immatriculer; si le certificat est demandé à l'étranger il y a eu considération comme un laïque-personne a supprimé la formule actuelle, nous transporterons la formule à l'Université.

M^r Le Roux indique que dans la proposition qui a été faite contre la déclaration, l'admission même qui a été faite concernant la réputation personnelle contre lui. - Le recteur, non plus qu'un doyen, ne peut délivrer l'attestation qu'il n'y a eu aucune plainte; alors que, de notoriété publique, il y a eu des sujets de plainte.

M^r P. Morand pense que l'Université devrait se consacrer à accorder aux élèves un témoignage moral concernant la conduite de l'étudiant à l'Université. Il propose que la formule continue à l'avenir, nous affirmons au recteur que la conduite de l'Université. - et que le blâme soit complet, s'il y a lieu, par la déclaration; n'a donné lieu à aucune plainte.

Séance du lundi 22 décembre 1902 à 6 h.

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents : M. M. Bard, Lhodont, Duproix, Fehr, Alfred Martin, Em. Martin, Montet, Adr. Naville, Pichfous, Phillet, Feitz, Young et Winarsky.

Ordre du jour : Proposition de la Faculté des Sciences de conférer deux diplômes de docteurs, honoris causa.

— Lecture et adoption du procès verbal.

Arrêtés du Conseil
d'Etat.

M. le Recteur communique les arrêtés suivants du Conseil d'Etat :

- 1. du 6 déc. 1902, modifiant les articles 40, 41 et 42 du règlement de l'Université (Règl. de la Licence en Lettres);
- 2, même date, nommant M. Gédéon Duprenet aide au laboratoire d'anatomie normale (de le 1^{er} janv. 1903, fr. 1600 et augmentations jusqu'à fr. 2000)
- 3, 13 décembre, confère approuvant la décision du Sénat de conférer à M. Henri Dufour, prof. à l'Univ. de Lausanne, le titre de D^r en Sciences, honoris causa.

— M. le Recteur communique une lettre en latin de l'Univ. de Sydney, remerciant de l'adresse qui lui a été envoyée.

Doctorats honoris
causa.

— M. Lhodont annonce que la Fac. des Sciences, sur la proposition de M. Young, demande que le Sénat confère le titre de Docteurs en Sciences, honoris causa, à M. M. Perceval de Loriol et Henri de Saussure, qui ont bien mérité de la science par leurs travaux désintéressés dans le domaine des sciences naturelles.

M. Young demande que, dans la lettre qui leur annoncera cette distinction, on mentionne la part qu'ils ont prise dans l'organisation du Musée d'Histoire naturelle et dans la classification de ses collections.

La proposition de la Fac. des Sc. est adoptée à l'unanimité.

Fraudes (finances
d'inscription).

— M. Lhodont estime que, ~~de~~ à certains cours de la Fac. des Sciences, un quart peut-être des auditeurs ne prennent point d'inscriptions. Ne conviendrait-il pas de profiter du fait que nous demandons un nouvel aide pour M. Damout pour faire quelque chose afin de réprimer cette fraude ?

M. Bard estime que la liste des élèves devrait être rédigée dès les premiers jours du semestre et communiquée aux professeurs qui pourraient l'approuver ou prendre toute autre mesure qui leur conviendrait. Les inscriptions nouvelles devraient être immédiatement communiquées. M. Bard se prononce pour la suppression de la liberté de suivre tous les cours pendant les 15 premiers jours du semestre, sans inscription.

M. Adr. Naville approuve les idées de M. Bard, sauf sur ce dernier point d'étude des moyens de réprimer les fraudes signalées est renvoyée aux diverses Facultés qui feront des propositions au Recteur.

Séance levée à 6³/₄.

Le Secrétaire
Charles Feitz.

1903

1903.

Séance du vendredi 30 janvier 1903 à 4 h.

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents : M. M. Porgeaud, B. Bouvier, Chodot, Chaiter, Christiani, De Brue, Dupron, Eternod, de Girard, Graebe, Julliard, Alfred Martin, Ernest Martin, Milhaud, Montet, Moriaud, Adr. Naville, Nide, Rosier, Ch. Sarasin, Seitz, Winiarsky et Wharini.

Ordre du jour : Programme du semestre d'été 1903. Affaires courantes.

Lecture et Adoption du Procès-Verbal.

Arrêté du Conseil d'Etat, du 20 déc. 1902, approuvant, à titre provisoire, le règlement des cours de rattachement;

Du 26 déc. approuvant la décision du Sénat de conférer à M. M. Perceval de Loriot et Henri de Lussane le Doctorat *à la fois* honoris causa; — du 9 janvier 1903, consacrant 2000 fr. à l'achat d'instruments destinés au laborat. de la clinique chirurgicale; — du 20 janv. accordant à M. J. Chaput une prolongation de congé, jusqu'à la fin du sem. d'hiver, ^{20 janv.} nommant définitivement M. le Recteur comme chef de la polyclinique.

M. le Recteur communique les lettres de remerciements de M. M. H. de Lussane et Perceval de Loriot, à qui l'Université a décerné récemment le Doctorat *à la fois* honoris causa.

Programmes. — M. le Doyen de la Fac. des Sciences annonce que trois nouveaux privat-docents figurent au programme du semestre d'été, M. M. Decker, Jankowski et Weizmann.

M. Seitz, remplaçant M. le doyen de la Fac. des Lettres, malade : le cours de M. Montet, Langue et Littérature arabes, figure au progr. de la Fac., avec renvoi, pour le détail, au progr. de la Fac. de théologie. — M. Wharini donnera désormais 1 h. de plus d'enseignement par semaine. — Les noms de M. M. Wilham Rosier, Milhaud ^{et de Girard} prof. ordinaires, et Winiarski, prof. extraord., ont été introduits. — Privat-docents nouveaux : M. M. Kozłowski et de Offendach. Sémin. de franc. mod. : M. M. Bally et Händelmann donneront 1 h. de plus par semaine.

M. le Doyen de la Fac. de Droit constate que le congé de M. Bridel expirera cette année. La Fac. ne serait pas favorable à sa prolongation éventuelle. M. Pichfous, dont le cours comprend 3 h. d'enseignement, le subdivisera en 2 cours de 2 h. — Le nombre des étud. allemands ne cesse d'augmenter.

Théologie. Aucun prof. de théol. n'assistait en ce moment à la séance, M. le Recteur signale un nouveau cours de privat-docent de M. Ern. Rochat.

Médecine. M. le doyen annonce que le laboratoire d'hygiène est installé dans un local de la Polyclinique de Plainpalais. — Il y a 3 nouveaux privat-docents : M. M. Chollomb, Charles Julliard et Bourdillon.

Date de la rentrée. — Les programmes sont approuvés par le Sénat.

M. Graebe demande quel jour aura lieu l'ouverture du nouveau semestre, fixée réglementairement au 8 avril; Pâques ne tombe le 12 avril, et le 10 est jour férié.

Il est décidé que le semestre commencera le 8 avril, ou une d'examen éventuels, mais les cours ne s'ouvrent que le mardi 14.

Délégation de M. Eternod en Egypte. — M. Eternod rend compte de sa délégation au 12 Congrès de médecine égyptien, dont il a été un des Présidents d'honneur. Il a entendu de bons rapports sur le choléra, la lèpre, la peste, et d'autres, particulièrement

intéressants, sur les maladies des pays chauds. Il y a en Egypte beaucoup de travail. leurs sérieux; sur les 500 congressistes, il y avait 180 Européens. Le Congrès a eu lieu à l'Ecole de médecine du Caire. L'enseignement semble inégal, parfois il est très distingué. Le Congrès était subdivisé en 3 sections; M. Eternod s'est inscrit dans celle de pathologie interne. — Il y a eu plusieurs réceptions, entre autres une, de nuit, au pied du Sphinx. M. Eternod a été reçu deux fois par le Khédive, et il lui a remis le livre de M. Bourgeaud. Le souverain s'est exprimé fort aimablement sur le compte des Suisses, en général, et des Genevois en particulier. — Deux excursions, l'une au barrage d'Assiout, l'autre à Assouan, ont fort bien réussi.

M. Eternod a recueilli d'utiles renseignements sur les diplômes égyptiens, en particulier sur le baccalauréat. — A l'étranger, on est fort bien renseigné sur nos propres diplômes, et il convient de n'en pas créer pour l'exportation.

M. B. Bouvier ayant rappelé que le Comité de Patronage des Etudiants étrangers avait fait imprimer une affiche réclame artistique, M. Eternod déclare l'avoir laissée en bonnes mains. Il constate qu'elle mentionnait surtout les Fac. de Droit et des Lettres, et croit qu'on pourrait aussi attirer des étudiants pour les Fac. de Sciences et de Médecine.

Relativement à la Bibliothèque Publique, M. B. Bouvier a appris qu'une annexe serait créée, avec caveaux pour manuscrits et ouvrages précieux, et salle de lecture. La salle actuelle de lecture, divisée par un plancher, recevra des livres. La salle Ami Tullin continuerait à renfermer la plupart des objets qui y sont déposés. — M. B. Bouvier voudrait que l'Université réclamât la disposition de la salle Ami Tullin pour ses cours les plus fréquentés; les trésors qu'elle contient actuellement seraient logés dans l'annexe nouvelle.

M. Chodot appuie cette idée.

M. Wuarin voudrait que la salle en question fut affectée aux Femmes.

M. de Girard réclame, pour les prof., la faculté de pénétrer directement dans les salles des livres.

M. D'Epine rappelle que la Salle Naville a amélioré la situation qui est maintenant bonne, pour les professeurs.

M. Moriaud répond à ceux qui réclament de nouvelles faveurs de la Ville que celle-ci fait déjà des sacrifices en adoptant un projet qui sera très avantageux pour l'Université. On va créer une salle des périodiques et une salle des Manuscrits, et la Ville s'impose une dépense de fr. 150000. En revanche, elle assure, pour ses collections, de la place pour 80 ou 40 ans. Si l'Université réclame pour elle la disposition d'une partie de cette place, elle lui rappellera que l'Université dépend de l'Etat, elle demandera à ce dernier de l'aider financièrement, et toute amélioration sera retardée.

M. Nide estime la demande de M. B. Bouvier raisonnable, mais il combat celle de M. de Girard, qu'aucune Bibliothèque n'accepterait. — Il est évident que si l'on demande trop, on n'obtiendra rien.

M. de Girard réplique qu'à la Bibt. de Berne, il a pu faire des recherches comme il a voulu.

Bibliothèque
Publique

M. le Recteur propose que les vœux de M. M. B. Bouvier et de Girard soient transmis au Bureau qui examinera les moyens de les réaliser. Il fera rapport au Sénat.

M. B. Bouvier réclame la disjonction de ces vœux.

M. Moriaud répète que la Ville ne pourra consentir à s'écarter la place dont elle a besoin pour développer ses collections. C'est pour ce but qu'elle s'ingère des sacrifices.

La proposition de M. le Recteur est adoptée.

Séance levée à 5 1/2 heures.

Le Secrétaire
Charles Feitz.

Séance du mercredi 20 mai 1903 à 4 h.

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents : M. M. Bard, Borgeaud, Bernard Bouvier, Chantre, Chodat, Cris. Fiani, Duparc, Duproix, Eternod, Fehr, Alf. Gautier, de Girard, H. Guye, Philippe Auguste Guye, Julliard, Alfred Martin, Ernest Martin, Paul Moriaud, Milkand, Montet, Paul Moriaud, Nièle, Paul Otramare, Adr. Naville, Pichous, Rosier, Williet, Winianski, Wuarin, Young et Feitz

Lecture et Adoption du Procès-verbal.

Ordre du jour :

- 1) Programme du semestre d'hiver 1903-1904
- 2) Proposition de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales relative à un nouveau règlement concernant la Licence ès Sciences sociales et la Licence ès Sciences politiques.
- 3) Proposition de la Faculté des Sciences relative à un nouveau grade intitulé "Certificat d'aptitude à l'Enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs".
- 4) Rapport de la Commission chargée par le Sénat d'étudier la forme des certificats d'extraduction.
- 5) Affaires courantes.

Communications du
Recteur

— M. le Recteur communique les Arrêtés suivants du Conseil d'Etat :

- 1, du 10 février 1903, nommant jusqu'à la fin de l'année univ. 1902-1903 M. le D^r Léon Martin assistant au laborat. de clinique obstétricale et gynéc. - logique (fr. 500 par an);
- 2, du 24 février, nommant M. le D^r J. Hattenhoff prof. ord. d'ophtalm. - logie; 2 h. de clinique, 2 h. de cours théorique (fr. 3000 dès le 1^{er} mars 1903);
- 3, du 24 février, exemptant M. R. H. Marchini des droits de graduation pour l'examen de doctorat ès Sciences;
- 4, du 25 février, nommant M. le D^r F. Consonno assistant au laborat. de chimie organique et inorganique, fr. jusqu'à la fin de 1902-1903 (fr. 1200 par an, dès le 1^{er} avril 1903);
- 5, du 25 février, acceptant, pour le 1^{er} avril 1903, la démission de M. le D^r Carl Rust, des fonctions d'assistant à ce laborat., avec remerciements pour les services rendus;

- 6. du 28 mars, créant à titre temporaire, un poste de 3^e assistant au labor. d'anatomie pathologique (fr. 600 par an);
- 7. du 3 avril, nommant jusqu'à la fin de 1902-1903 M. Abraham Perle-
mann assistant d'ophtalmologie (fr. 500 par an, dès le 15 mars 1903);
- 8. du 3 avril, nommant, à titre exceptionnel, pour le sem. d'été '903, M. Henri Churchod second assistant au laborat. de physiologie;
- 9. du 8 avril, ^{nommant} ~~créant~~, à titre provisoire pour le sem. d'été, ^{au} ~~un~~ poste de 3^e assistant à l'institut pathologique, M. Adrien d'Huithier (600 fr. par an)
- 10. du 15 avril acceptant la démission de M. T. Bonny de ses fonctions d'assistant au labor. de chimie analytique;
- 11. du 15 avril nommant à ce poste, jusqu'à la fin de 1902-1903, M. Henri Parent (1200 fr. par an, dès 1^{er} avril 1903);
- 12. du 21 avril, acceptant, à partir du 15 avril, la démission de M. G. D^r Chéron Martin (cf. arrêté n° 1);
- 13. du 21 avril, ordonnant la réimpression du Règlement intérieur de l'Université;
- 14. du 8 mai, exemptant M. Charles Obberg des droits de graduation pour l'examen final de chimiste.

"Dies Academicus"

M. le Recteur communique au Sénat une lettre du 15 mai par laquelle M. Chodat, au nom de plusieurs professeurs, d'un représentant des privat-docents et d'un représentant des sociétés universitaires d'étudiants, propose que, dès l'an prochain, le 5 juin soit déclaré chaque année "dies academicus", soit jour férié universitaire. — M. le Recteur propose de renvoyer cette proposition à la prochaine séance du Sénat. — M. Hernat regrette qu'elle n'ait pas figuré comme addition à l'ordre du jour de la présente séance. — La proposition de M. le Rect. est adoptée.

Rapport de M. Muret
sur le Congrès de Rome.

M. le prof. Muret présente un rapport sur le Congrès des Sciences Historiques à Rome, auquel il a représenté l'Université, ainsi que M. le prof. Leitz. Ce Congrès, qui a duré du 2 au 9 avril, a été ouvert au Capitole, devant en présence du Roi et de la Reine d'Italie, sous la présidence de M. Villari. Il comptait 2400 membres, dont plus de 800 délégués. — Les participants, répartis en 8 sections, ont fait ou entendu de nombreuses communications, relatives surtout à l'Italie, à son histoire, sa littérature, ses monuments et son influence. Ils ont voté de nombreux vœux relatifs à l'enseignement de l'histoire, à la conservation des monuments historiques, documents, etc. — C'était le second Congrès international de ce genre, le premier ayant eu lieu à Paris en 1900 (délégué M. De Bure), et le prochain devant avoir lieu à Berlin en 1906. Ce Congrès était fort bien organisé; des facilités nombreuses ont été accordées à ses membres pour la visite des Musées, fouilles, monuments. Une exposition de Topographie romaine, une autre de manuscrits et imprimés, présentaient un grand intérêt. Les délégués de l'Université ont reçu le meilleur accueil: fêtes, réceptions, invitations, inaugurations. Ce Congrès a eu un caractère à la fois très universel et très italien. — L'italien était la langue officielle. Il devait affirmer devant le monde les progrès scientifiques et matériels fait par l'Italie, et il y est arrivé.

Programme

1. — Programme du semestre d'hiver 1903-1904.

Sciences. Pas de changement pour les cours ordinaires. — Nouveaux privat-docents : M. M. Princesco, Jules Micheli et Bieliski.

Lettres. Le cours de M. le prof. Duproix portera désormais le titre de "Science de l'Éducation" au lieu de "Pédagogie". — Comme cours nouveau, M. le Doyen signale celui de M. le prof. Brocher : Philosophie du Droit. Nouveaux privat-docents : M. M. Pierre Bovet et Albert Seichebaye.

Droit. La Faculté ne sait encore si M. le prof. Bridel donnera son cours. À l'expiration de son congé, il en a demandé un nouveau, qui lui a été refusé. — Grâce au développement de l'enseignement du droit allemand, il y a eu plus de 100 immatriculations nouvelles. La Fac. demandera probablement la création d'une chaire de droit allemand. M. le prof. Brocher, qui donnait un cours de 7 h. par semaine d'histoire du droit se propose de le réduire à 5 h. en y ajoutant 2 h. de philosophie du droit, cours destiné également aux étud. de la Fac. des Lettres. La Faculté ne fait aucune objection, mais la philosophie du droit ne figurant pas comme matière d'examen, il ne faut pas s'attendre que les étudiants en droit s'estiment tenus de subir un examen de fin d'année sur ce cours.

Théologie. M. le doyen signale un cours nouveau de M. le prof. V. Olthaus sur la Patristique latine.

Médecine. M. Hattenhoff a été nommé prof. ord. d'ophtalmologie. — Deux laboratoires, ceux d'hygiène et de médecine légale, peuvent maintenant figurer complètement au programme. Privat-docs nouveaux : M. M. Radicke et Koenig.

Ces programmes, mis aux voix, sont approuvés.

Nouveaux règlements
de la Lic. soc. et de la
Lic. en Sc. politiques.

3. — M. le Doyen de la Fac. des Lettres présente le projet de nouveau règlement de la Licence des Sciences sociales. Il a été longuement étudié par une commission spéciale et par la Faculté, et finalement adopté à l'unanimité. — Il fallait faire place aux nouveaux enseignements, sans changer les bases du grade, qui suppose une forte culture historique et philosophique. Les lettres des candidats, dont la plupart se destinent à l'enseignement, prouvent qu'ils désirent en effet acquiescer une culture sociale dans la plus large acception du terme.

M. le doyen indique ensuite les principales innovations du projet ; l'introduction d'enseignements nouveaux a obligé d'alléger d'autres parties, ce qui sera indiqué, en particulier, dans les programmes détaillés. — Dans le but d'obliger les candidats à un travail personnel, la Faculté les ^{leur} oblige à suivre un certain nombre de conférences ; ceux qui n'y auront pas pris part d'une façon active devront présenter un travail spécial.

Le grade supposera désormais 6 sem. d'études ; il devra y avoir 2 sem.

entre le premier et le second examen. — Les porteurs de diplômes de Licence ou de docteurs d'une autre faculté seront dispensés du premier examen.

La Licence en Sciences politiques, dont la création est proposée, est une nouveauté à Genève, mais elle existe en France et en Belgique. La Faculté de Droit collaborera à sa préparation. Elle sera acquise, en effet, après 4 sem. d'études juridiques, suivies de 2 semestres passés dans la Faculté des Lettres.

— Le projet de la Faculté, soumis dans son ensemble au Sénat, est adopté à l'unanimité.

Certificat d'aptitude
à l'enseignt des Sciences

4. — M. le Doyen de la Faculté des Sciences présente la proposition de cette Faculté concernant un "Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs". — Ce projet, longuement discuté, a été accepté par la Fac. à l'unanimité. Il a été envoyé à la Faculté des Lettres pour qu'elle en prit connaissance. Parmi les étud. de la Fac. des Sciences, il en est qui désirent se vouer à l'enseignement; ils tiennent donc plus à un certificat semblable qu'au titre de docteur; pour d'autres, la préparation de ce grade sera un prélude au doctorat.

Le programme de l'examen comprend deux branches scientifiques seulement, la culture scientifique générale étant assurée par le baccalauréat en sciences, qui est exigé. La 3^e branche doit être la pédagogie ou la philosophie.

En réponse à une question de M. le prof. Frevont, M. Chodat déclare que le projet crée un grade qui correspond à ce qui existe dans des Universités suisses, entre autres à Zurich, et à ce qu'exigent divers examens d'Etat de divers pays. La pédagogie est exigée en Allemagne.

M. P. Ottomare n'a pu que donner lecture du projet à la Fac. des Lettres, car il l'a reçu peu avant sa séance. Il remercie, au nom de M. l'administrateur du Séminaire de franc. moderne, que ce Sén. soit recommandé aux candidats, et demande ce que signifie la recommandation de suivre, une ou deux fois "ses cours". Il demande si l'on pourrait ajouter, dans le titre, au mot "Sciences", les mots "physiques et naturelles", et propose de remplacer "pédagogie" par "Science de l'éducation".

M. Chodat explique que le Plan d'Etudes, qui ne doit pas être soumis à la votation du Sénat, est rédigé à dessein en termes vagues; les étud. de langue franc. n'auront pas à suivre les cours du Sem. de franc. moderne, par exemple. — La Fac. devrait être consultée sur l'adjonction des mots "physiques et naturelles" et ne serait probablement pas d'accord. M. Chodat ne fait pas d'objection à remplacer "pédagogie" par "Science de l'éducation".

M. Muret trouve très juste l'idée d'organiser un grnd programme pour les personnes qui veulent se vouer à l'enseignement; le diplôme qui y correspond devrait être exigé par l'Etat, de ceux qui pratiquent certaines fonctions. Il préférerait que ce grade fût appelé Licence plutôt que Certificat.

M. Chodat répond que la Licence donnerait le droit d'ouvrir un cours

de privat-doc^t, ce que la Faculté ne veut pas; de plus, le baccalauréat étant une sorte de licence, il faudrait modifier son programme; or il est connu et apprécié tel qu'il est.

M. le Recteur met aux voix le remplacement de "Pédagogie" par "Science de l'éducation". Adopté.

Une longue discussion s'engage, relativement au titre du certificat. M. M. Moriaud et Muret proposent de dire: "dans les établissements supérieurs d'enseignement secondaire". M. Bard propose "dans les établissements d'enseignement secondaires supérieurs". M. M. Moriaud et Muret retirent leurs propositions; celle de M. Bard est rejetée par 13 voix contre 9. — Le projet de règlement proposé par la Fac. des Sciences est adopté, ainsi que le règlement (jusqu'à la fin de l'Art. C).

Exmatriculation

4. Certificats d'exmatriculation.

La Commission, chargée par le Sénat d'étudier la formule des certificats d'exmatriculation, était composée des membres du Bureau et d'un professeur par Faculté. Elle propose au Sénat, à l'unanimité moins M. Duparc (auteur de la proposition de modification) le maintien du statu quo.

M. le Recteur remarque que les Universités suisses, qui, contrairement à l'Allemagne et comme Genève, n'ont pas de juridiction universitaire, ont toutes une formule presque identique à la nôtre.

L'Art. 8 du Règlement actuel figure déjà, avec un autre numéro, dans les règlements de 1893 et de 1887. Dans le règlement de 1884, on trouve indiquée l'origine du certificat, "qui doit correspondre aux Abgangszeugnisse".

M. le Recteur vient de recevoir une lettre, en date du 19 mai, de M. le Président du Dépt^t; elle déclare que son opinion, qui est celle du Conseil d'Etat unanime, est que notre certificat n'est pas rédigé conformément à l'Art. 11 du Règlement. L'autorité universitaire, n'étant jamais officiellement avisée des décisions judiciaires ou administratives, il pourrait y avoir des erreurs ou des inégalités.

M. le Recteur constate que, étant donné notre formule d'exmatric., qui existe peut-être depuis 20 ans, sûrement depuis 10 ans, le Bureau ne pouvait agir autrement qu'il l'a fait récemment. Une modification brusque pourrait causer un grave préjudice à l'Université.

La lettre du Dépt^t constitue un avertissement courtois, mais net.

M. Duparc ne s'élève pas tant contre la rédaction de la formule actuelle que contre l'interprétation qui en a été faite. L'Université ne peut s'ériger en institution policière; nous ne savons rien des relations des étudiants avec la police. En temps ordinaires nous aurions ignoré les deux expulsions qui ont soulevé la question actuellement traitée; ce sont des circonstances exceptionnelles qui ont fait qu'elles ont été publiées par les journaux. Donc, nos certificats se porteront, au hasard, des mentions qui, dans d'autres cas, n'y figureront pas.

M. Chodat estime que, vu la lettre du Dépt^t, la discussion actuelle est

sans objet, et peut disparaître de l'ordre du jour.

M. Bard propose au contraire que le Sénat vote la modification ou la suppression de la formule actuelle.

M. Chantre s'élève contre l'idée et que le Sénat renonce à discuter la question. L'Université se doit à elle-même, tout en reconnaissant le pouvoir de l'autorité supérieure, de discuter les questions qui la concernent au plus haut degré; elle doit répondre au Dépt: Si nous sortons du concert des universités suisses, il en peut résulter pour nous de graves inconvénients; nous vous les signalons. La question est des plus graves; elle doit être étudiée. M. Chantre, vu l'heure avancée, propose l'ajournement de la discussion.

M. M. Morand, Young et Chodat prennent encore la parole. M. le Recteur insiste sur la nécessité, pour l'Université, de défendre son autonomie en ne renonçant pas à discuter une question qui la concerne de si près.

La proposition d'ajournement de la discussion, présentée par M. Chantre, est adoptée, et la question figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Séance levée à 6 h 50.

Le Secrétaire
Charles Litz.

Séance du mercredi 27 mai¹⁹⁰³ à 4 heures

Présidence de M. D'Epine, Recteur.

Présents: M. M. Bard, Borgeaud, B. Bouvier, Chodat, Christiani, Duparc, Duproix, Eternod, Fehr, Alfred Gautier, de Gissard, Charles Guge, Phil. Aug. Guge, Julliard, Larkowski, Ernest Martin, Milhaud, Adrien Naville, Ame Pictet, Prevost, Rehner, J. Reverdin, Young et Litz.

Lecture et adoption du Procès-verbal.

Ordre du Jour:

1. Proposition de M. M. Bouvier, Borgeaud, Duparc, Eternod et Young de déclarer le 5 juin de chaque année "Dies Academicus".
2. Décision à prendre au sujet du 350^e anniversaire de la Fondation de l'Académie de Genève.
3. Continuation de la discussion sur la formule des certificats d'examinateur.
4. Affaires courantes.

Addition à l'ordre du Jour:

5.

M. le Recteur a adressé une lettre de condoléance à M. le prof. De Bure qui vient de perdre son père.

Dies Academicus

1. A la demande de M. Chodat, M. Borgeaud expose les motifs de la proposition, faite par quelques professeurs, un délégué des privat-docents et un représentant des Soc. universitaires d'étudiants, de déclarer chaque année le 5 juin "dies academicus". M. Borgeaud avait déjà proposé, il y a deux ans^{en 1898}, de célébrer une fête universitaire, tous les 2 ans, lors de l'installation du nouveau Recteur. Il est nécessaire d'affirmer la solidarité universitaire, de se rappeler au grand public par une manifestation; dans les fêtes nationales, seules occasions pour les professeurs et les étudiants de se réunir,

les étudiants étrangers ne jouent aucun rôle. Le 5 juin, anniversaire de l'inauguration, à S. Pierre, de l'Ecole fondée par Calvin, est la date la plus favorable. Cette date a été notifiée dans le temps, et en 1859, la médaille commémorative de la fondation de l'Académie porte la date du 5 juin 1559. La saison est favorable; on pourrait aller à la campagne. — La fête aura-t-elle lieu toutes les années? — M. Borgeaud était partisan d'une fête bisannuelle avec congé chaque année. M. Rhodet a proposé qu'on fit alterner une fête de Faculté avec la fête de l'Université.

M. Eternod appuie le projet: il est utile de montrer l'antique origine de la Schola genevensis.

M. Prévost combat la proposition. Le semestre d'été est très court; nous chômons déjà le lundi de Pentecôte, souvent le 1^{er} juin; on veut y ajouter aux jours de chômage le 5 juin. En tout cas, il suffirait de chômer tous les 2 ans.

M. Jung ne croit pas qu'on puisse faire déclarer, par le Conseil d'Etat, un jour férié tous les deux ans seulement.

M. le Recteur et M. Ern. Martin ne sont pas d'avis que le jour soit déclaré férié par les autorités; le 5 juin doit être une fête académique, célébrée entre nous. A une question de M. Julliard, qui demande si le nouveau Recteur devrait entrer en charge le 5 juin, M. Borgeaud répond qu'il ne s'agit pas d'une transmission réelle des pouvoirs, mais d'une présentation du nouveau Recteur aux étudiants.

M. le Recteur met aux voix la proposition de déclarer le 5 juin de chaque année "Dies academicus" (à partir de l'année prochaine). — Adopté.

L'étude des détails est renvoyée par le Sénat au Bureau, qui s'entourera de toutes les lumières nécessaires.

Anniversaire de la
fondation de l'Académie

2. — M. le Recteur constate qu'on parle depuis longtemps de célébrer, en 1909, le 350^e anniversaire de la fondation de l'Académie. Il faut passer aux actes. Une fête semblable est une grosse affaire; il faut inviter les représentants des autres Universités; il faut beaucoup d'argent. M. P. Althaus a signalé au Bureau le fait que la riche Université de Leipzig, qui célébra en 1909 le 4^e centenaire de sa fondation, affecte déjà certaines ressources aux frais qu'elle aura à faire. — La première chose à savoir est celle-ci: le Sénat veut-il cette fête? — La seconde est: de quelle somme aurons-nous besoin, et comment la trouverons-nous?

Le Sénat décide de célébrer, en 1909, le 350^e anniversaire de la fondation de l'Académie, et il renvoie immédiatement à la Commission des fêtes l'étude des voies et moyens.

3. — Le Bureau s'est livré à un examen attentif de la question de la formule d'exmatriculation. — Il a chargé M. le Recteur d'écrire au Président du Département une lettre, pour manifester que cette question est de son ressort. M. le Recteur donne lecture de cette lettre, en date du 27 mai. Le Bureau unanime propose de plus, au Sénat, de remplacer la formule actuellement usitée par celle-ci (qui correspond à celle employée à Bâle):
"Il s'est inscrit aux cours indiqués d'autre part, et aucune plainte relative à sa conduite ne nous est parvenue, pendant son séjour à l'Université."

A.
formule proposée
par le Bureau.

M. Bard ne croit pas cette formule suffisante. Il faudrait dire : "ne nous est parvenue officiellement," mais les plaintes ne nous parviennent pas que faire, en cas de plainte parvenue, mais non fondée ? — Le mieux est de ne pas parler de la conduite extra-universitaire.

M. Pichfous indique que, pour 0 fr. 50, l'Université peut obtenir un certificat de la police, constatant qu'il n'y a pas eu de plainte; elle pourrait obliger l'étudiant qui demande une ex matr. à fournir cette pièce.

M. Moriaud cite la formule de Berlin, qui ne mentionne que la conduite à l'Université. Il propose ceci : "La conduite à l'Université n'a donné lieu à aucune plainte".

M. Eternod répond que les formules de l'Allemagne et de la Suisse ne sont pas comparables, car en Allemagne, il existe une juridiction universitaire.

M. Chodat, si le Sénat accepte la formule proposée par le Bureau, fait la proposition suivante, qu'il a annoncée au Bureau et que celui-ci a appuyée à l'unanimité : réclamer du Conseil d'Etat que les condamnations nous soient notifiées, lorsqu'il le juge nécessaire. S'il estime ne pas qu'une condamnation ne vait pas la peine d'être communiquée, il ne la notifiera pas. De la sorte, il sera responsable.

M. Borgeaud expose le point de vue de la majorité de la commission, qui a conclu au maintien de la mention de la conduite extra-universitaire. Les étud. ont un privilège : pouvoir se transporter d'une Univ. à l'autre avec un simple certificat d'exmatriculation. Si on supprime toute mention de conduite, il faudra ou si l'on ne mentionne que la conduite univ., il faudra pour nos étudiants, outre le certificat d'ex matr., un certificat de police.

M. Jung, ^{suffisant} se estime ~~pas nécessaire~~ que la conduite extra-universitaire soit mentionnée.

M. Julliard n'admet pas qu'une peccadille commise à l'Univ. soit mentionnée, et qu'on ne tienne pas compte du fait qu'un Monsieur a assassiné en ville !

M. M. Bard, Moriaud, Raoul Gauthier, Duparc, prennent encore la parole.

M. le Recteur demande au Sénat s'il veut tenir compte de la conduite hors de l'Université ? Oui, par 13 voix contre 9.

M. Moriaud propose qu'on imprime : "La conduite à l'Université n'a donné lieu à aucune plainte". De plus, en cas de notification d'une condamnation pénale transmise par le Conseil d'Etat, celle-ci sera indiquée sur l'espace laissé blanc, "ad hoc" dans le certificat.

M. le Recteur met aux voix la formule proposée par le Bureau (cf. au bas de la page précédente). Elle est adoptée par 13 voix contre 8.

M. Pichfous propose, relativement à la seconde proposition du Bureau [cf. ci-dessus, B], de charger le bureau d'obtenir des autorités des renseignements réclamés. Adopté.

Proposit. de la Fac.
des Sciences.

5. — M. Chodat motive la l'adjonction proposée par la Faculté des Sciences à l'art. 60 du règlement, consistant en ceci : "En outre, les candidats qui choisissent la géologie comme branche principale

sont admis, s'ils sont bacheliers en Sciences de l'Université de Genève, à postuler le grade de Docteur en Sciences physiques, à la condition qu'ils subissent l'examen sur deux des branches normales de ce doctorat."

M. Sarasin a attiré l'attention de la Fac. sur la situation des étudiants qui choisissent la géologie comme branche principale. On peut étudier cette science au point de vue des sciences physiques aussi bien qu'au point de vue des sciences naturelles. Le doctorat en Sc. physiques, avec la géologie comme branche principale, doit pouvoir être fait, ce qui n'est pas le cas.

Sarasin est.

La proposition de la Fac. est adoptée, avec un amendement de M. Adrien Naville, supprimant le mot de „normales”.

Séance levée à 6 1/2 h.

Le Secrétaire
Charles Litz.

Réunion des Professeurs ordinaires du mercredi 24 juin 1903 à 4 heures.

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents: M. M. Bard, Chavanne, Cristiani, De Brue, Duparc, Duproix, Eternod, de Girard, Græbe, Hb. Eug. Juge, Julian, Mithard, Montet, Adrien Naville, Prevost, Pichoux, Prosser et Litz.

- Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Rapport de la Comm.
des Fonds universit.
Vérificat. de la Caisse

M. M. Græbe et Prevost annoncent qu'ils ont vérifié la caisse du secrétaire-caissier et qu'ils l'ont trouvée en ordre. - Ils n'ont vérifié que la caisse et non les inscriptions. Ils estiment qu'il y aurait lieu de séparer les fonctions de caissier de celles de secrétaire.

Cette demande est appuyée par la réunion.

M. Adr. Naville voudrait que le secrétaire fut un homme cultivé, qui pût aider le recteur et les doyens; il devrait être un chancelier.

M. Græbe ajoute que le local actuel est trop petit, et qu'il faudrait si possible que le caissier en eût un et le chancelier un autre.

Rapport de la Comm.
des Fonds universit.

M. Græbe donne ensuite lecture du rapport de la commission des fonds universitaires.

Les capitaux, les ~~compte~~ revenus disponibles et les recettes primes, au 31 mars derniers, étaient les suivants:

	Capital.	Compte-courant.	Recettes primes
Fonds Amiel	29 153 fr.	- 89	1200
Aubert	7943	- 188	280
Bellot	9038	280	383
Chenevier	15000	462	530
Clapart	6000	484	212
Davy	19000	- 50	722

Fonds Des Arts	10 125	336	402
Didier	45 315	34	2 200
Gomarin	108 513	—	—
Hentsch	10 001	351	353
Müller	10 065	14	350
Tingry	150 027	662	6 000
Chaise du Sénat	4942	882	—

(Chaise du Sénat, 1 juin, fr. 835,50).

— A M. le prof. Julliard qui demande pourquoi le fonds Bizot ne figure pas dans ce tableau, M. le Recteur répond que c'est parce que la Fac. de méd. s'en est réservée la gestion.

— Décharge est donnée, par la Réunion, à la commission, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars. — Elle est reçue par acclamations.

Célébration de la fondat. de l'Acad.

— La commission des fêtes, chargée de s'occuper de préparer le jubilé de 1909, estime que la première chose à faire est de créer un fonds du Jubilé, qui sera géré par l'Université.

— Il est donné lecture d'un projet de lettre, dû à M. B. Bouvier, en-voitant les prof. à participer à une souscription en faveur de ce fonds.

Manque de place dans les cliniques

— M. le prof. Julliard rappelle qu'en mars dernier, des observations ont été présentées sur le manque de place dans les cliniques universitaires à Genève et dans d'autres universités suisses. Des pétitions ont été présentées par les étudiants. R. t. on fait quelque chose ?

M. Etemod dit que les pétitions ont été transmises au D^{pt.}, qui n'a rien communiqué à leur sujet.

M. Duparc croit que le nombre des étudiants en méd. tendra à diminuer.

M. Etemod constate que la diminution du nombre des inscriptions, en première année, provient des exigences nouvelles, mais les candidats se préparent à y satisfaire, et viendront en aussi grand nombre que par le passé, leur préparation terminée.

La séance est levée à 4 1/2 h.

Séance du Sénat du mercredi 24 juin 1903 à 4 1/2 h.

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents: Les mêmes qu'à la Réunion, plus M. M. Ustinovskiy et Paul Morand.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Arrêtés du Conseil d'Etat.

M. le Recteur communique les arrêtés suivants du Conseil d'Etat:

— 1. du 13 juin 1903, nommant, pour une nouvelle période de 3 ans M. J. Roguin prof. extraordinaire de droit fédéral, aux mêmes conditions que précédemment;

— 2. même date, modifiant les art. 14, 17, 43, 44, 45 et 46 du Réglt de l'Université; ajoutant les art. 46 bis, 46 ter et 46 quater, et approuvant les modifications d'application transitoire annexées;

Autres
Commun. du Recteur

- 3, même date, complétant l'art. 60 du règlement de l'Univ., conformément au vote émis par le Sénat le 25 mai 1903,
- 4, du 26 mai accordant à M. le prof. Emile Redard un congé pour le semestre d'été 1903 (la moitié des frais de suppléance à sa charge).
- M. le Recteur a adressé une lettre de condoléance à M. le prof. Nide qui vient de perdre sa mère.

~~aux~~ Relativement aux funérailles de M. Alfred Didier, président du Conseil d'Etat, il n'a pas reçu d'avis du Dép't., sauf celui indiquant que les cours seraient suspendus pendant toute la journée. Il a ^{qui put au} défilé à la tête des étudiants.

— Sur l'initiative de M. Duproix, le Bureau a nommé une commission consultative d'hygiène pour s'occuper du réglage de ~~la chaleur~~ des appareils de chauffage, du balayage, et de la marche des horloges. Elle est composée de M. M. Ph. Eug. Juge, Christiani et R. Gautier.

M. Duproix propose que cette commission rédige un règlement, qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

M. le Recteur voudrait voir poursuivre la transformation des W.C. et signaler ce desideratum à la commission.

Il faudrait interdire de cracher dans les bâtiments universitaires, et y faire placer des crachoirs.

Fêtes de Basel en
l'honneur de M. Graebe

— Le doyen de la Fac. des Sciences annonce que la Fac. a délégué aux fêtes de Basel, en l'honneur de M. Graebe, M. M. Ph. A. Juge et Pictet. L'Univ. y sera représentée par le Recteur.

Séminaire des
Sc. Sociales

— Le Séminaire des Sciences économiques est formé par le groupement de conférences déjà existantes, mais comme les principaux articles de son Règl't doivent figurer au programme, M. le Recteur le soumet au Sénat.

M. le doyen de la Fac. des Lettres et des Sc. sociales donne lecture de ce Règlement provisoire, qui a été élaboré par une commission spéciale et soumis à un examen absentif par la Fac. intéressée.

La Faculté propose de remplacer, dans le texte soumis au Sénat, "Séances plénières" par "réunions générales des membres du Séminaire"; de dire (Art. V): Un certificat, dit Certificat du Sem. des Sciences écono-
miques"; d'ajouter, à la fin du 1^{er} alinéa du même article: "qui
satisfait aux 3 conditions suivantes"; de faire précéder la lettre c), même article, du mot, et.

M. Etmod demande que le mot dissertation, art. V, lettre c), soit remplacé par une expression plus claire.

A la suite des explications qui lui sont fournies, il s'insiste pas.

Le règlement est adopté avec les modifications proposées par la Fac.

Démision de M. P. C.
transm. Doyen Lettres

— M. le Recteur a reçu de M. P. Altamare une lettre qui l'informe

que sa santé ne lui l'oblige à donner sa démission des fonctions de doyen de la Fac. des Lettres. Celle-ci a été M. De Bruce comme doyen. - M. le Recteur a adressé une lettre de regrets à M. De Bruce, et salue le nouveau doyen.

Préorg. de la Fac.
de droit.

- M. le doyen de la Fac. de Droit informe le Sénat que la Fac. a examiné les conséquences de la démission de M. le Prof. Bridel. Un projet de réorganisation a été présenté par M. M. P. Morand et Rahfous. Il faudrait que ce projet pût être présenté au Sénat par la Fac. avant la fin du présent semestre.

M. le Recteur annonce qu'il convoquera le Sénat pour mercredi prochain. Séance tenue à 5 1/4 h.

Le Secrétaire
Charles Lötze

Séance du Sénat du Mercredi 1 Juillet 1903 à 4 1/2

Président M. d'Espèy, Recteur.

Présents: MM. Berd, B. Bonvin, De Bruce, Duproix, ^{Alt} Genton, Loubet, M. Martin, Morand, P. Morand, Milhand, ~~M. d'Espèy~~, Nault, Prevost, Wyniacki, Jung, Rahfous.

Le Procès Verbal de la séance du 24 Juin en est adopté.

Monsieur le Recteur communique la note suivante du 20 Juin 1903

1. Note exemptant M. Serge Torschoff, assistant au laboratoire de chimie, du droit de graduation pour la session de Doctorat.

2. Note exemptant M. Pierre Balavoine du droit de graduation pour la session de chimie.

3. Note exemptant M. Jules Bourguin, assistant au laboratoire de zoologie, du droit de graduation pour la session de Doctorat en sciences.

M. le Recteur donne lecture d'une lettre de M. Ch. Thundichum qui remercie du don qui lui a été fait à l'occasion de son 70^e anniversaire, ainsi que du vœux qui lui ont été adressés.

M. le Recteur informe le Sénat:

qu'il a adressé une lettre de condoléances à M. Ch. Bourgeois qui vient de perdre sa mère;

que le Chemin Universitaire donne une audition publique le 2 Juillet à 6 h et 1/2. - M. d'Espèy fera une communication sur son 1^{er} album marin et le Jubilé de 1909.

M. M. Martin, doyen de la Faculté de Droit, expose que M. L. Bridel avait adressé un copy, jusqu'à fin Octobre 1903, - qu'il a adressé une proposition de ce copy, - mais que cette demande a été refusée par le Département, sur le préavis du la Faculté de Droit et de Lettres, - que M. Bridel entre en ville s'efforçant de faire connaître ses juges; et répondre. Comme fin. - cette affaire est confirmée par une dépêche à M. Bridel. M. Bridel doit en être satisfait, comme l'indiquent.

Amis divers

Lettr. de M. Ch.
Thundichum.

Requêtes
de la Faculté de
Droit

Reorg. de la Fac.
de droit

Le Faculté de droit a fait examiner par une commission la composition de cette chaire - de, sur le rapport de cette commission, composée de MM. P. Morand et Ruffin, elle a arrêté la proposition qui devient être soumise au conseil et au plan d'études.

Le Faculté demande sur la chaire d'histoire à M. Bridel qu'il soit pas responsable, mais répartie entre les deux professeurs qui ont été chargés de la suppléance soit : M. P. Morand législation civile comparée; R. Ruffin, Droit civil.

2 pour une chaire de droit civil allemand soit instituer M. le doyen Martin s'il est en vacances d'été; ^{le Faculté} avec l'immédiat plan de 100 étudiants allemands par an, les programmes répondant aux exigences de l'ordonnance allemande, des semestres bien sont compris.

La création de cette chaire n'impose pas un grand sacrifice à l'Etat; le traitement du titulaire ~~peut~~ est obtenu par une économie sur le traitement qu'avait M. Bridel et par un traitement sur l'allocation budgétaire pour l'enseignement de droit allemand. - D'ailleurs le droit d'immunité législative d'enseignement sont inclus dans le plan de l'Etat. En cas de plan d'études, il y a une de grande l'importance d'une manière rationnelle et d'orientation autant que possible de tous années; il modifie assez profondément l'enseignement de droit civil, mais, M. Martin, et donc personnellement cette modification, n'aurait pas...

Monsieur Paul Morand rappelle que le nombre des étudiants allemands a passé de 11 en 1897, à 108 en 1903. Le nombre d'étudiants allemands est autorisé à passer à l'étranger 3 semestres sur 6; mais ils doivent étudier le code civil allemand dans la 1^{re} première semestre, et pour 2^e semestre à l'Université où ils veulent obtenir leur grade. Ils ne peuvent donc facilement venir à Paris qui pendant la 3^e première semestre, pendant lequel ils doivent suivre le droit romain et le droit civil allemand. - M. Morand a développé son idée par de bonnes suggestions: le code civil est enseigné par MM. Morand et Ruffin, P.D.; le droit commercial, de Meunier, P.D. Droit. - M. de Hildebrand, un cours de droit pénal et de droit international et y a de nombreux jeunes à un peu un enseignement assez important que le code civil allemand se trouve donné une grande partie par des P.D. Droit s. comme d'habitude par la loi. Il y a 1000 le traitement d'un professeur ordinaire et y a bien de créer une chaire ordinaire. MM. Morand et Ruffin continuent d'attirer leur cette haute bordure à cet enseignement.

L'Université de Lausanne a accordé à M^r le Prof. Kechenbeck un traitement de sa base avec garantie pour le caduc le porteur à 12000 - ; elle a reçu la garantie officielle que le titre sera maintenu - et n'y a donc pas lieu de prendre la disposition des étudiants allemands. De sorte le Faculté de Juris. trouverait facile ment à utiliser d'une autre manière l'activité de tutelle de la chaire de droit civil allemand.

M^r Ad. Warille, appuy. la proposition de la Faculté de droit quant à la répartition de la chaire de M^r Bidet, mais et demande si la création de la chaire ^{ordinaire} de droit allemand ne vaudrait également.

M^r Meriaud répond que la faculté de droit ne peut pas se charger de ce qu'il y a d'urgence à nous en attachant un assistant.

M^r de Lave et Bernard Bonvin appuyent aussi la proposition de la Faculté de droit ; M^r B. Bonvin conteste pour la Faculté de droit demandée inopprimement pour la chaire nouvelle son lien l'ensemble et rapport avec la faculté privée pour la tutelle. Il estime que la Faculté de droit se fasse connaître par des communications avec la Ministère et la Commission d'examens, et même par des visites de l'étranger. - Tout est la chaire qui vaudrait. et études à la chaire demandée une autorisation spéciale mais il n'y a pas lieu de prendre qu'elle soit définitive, sauf peut-être une période d'origine. -

M^r Jürges est aussi d'avis pour le traitement de professeurs de droit supérieurs - pour lui permettre de se consacrer entièrement à sa fonction.

M^r Badt pense que la ~~création~~ a. par d'urgence contre la création d'une chaire de droit civil allemand, de manière que cette chaire de droit a une importance considérable. Il demande s'il n'y a pas avantage contre le refus de créer à M^r Bidet et la répartition entre la faculté qui l'ont suppléé.

M^r Martin. dit que la Faculté de droit a ~~été~~ ^{été} ~~indisposée~~ de décider personnellement, parce qu'elle sait que le conseil d'état n'est pas disposé à accorder une augmentation de dépenses, et qu'elle voudrait mentionner ainsi qu'elle peut répondre à cette objection, par le refus de créer ; il s'oppose ; la Faculté de droit ne pourra pas rester plus longtemps dans le prétoire. -

M^r le Recteur met aux voix la proposition suivante :

1. Répartir la chaire de M^r Bidet entre M^r Meriaud et Peltan, adoptée, sans opposition,

2. créer une chaire ordinaire de droit civil allemand.

Adopté, sans opposition.

Le Sénat se réunit à 5 h 40.

Pour la section juridique.

Le Recteur

Séance du Sénat du mercredi 18 novembre 1903 à 4h.

(convoquée d'urgence sur la demande écrite de 9 professeurs)

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents : M. M. Borgeaud, B. Bonvois, Chavanne, Chodat, Christiani, Debrue, Duparc, Duprois, Etemod, Fehr, Flournoy, R. Gautier, de Girard, Graebe, H. Ing. Guye, Ph. Aug. Guye, Jentzer, Julliard, Laskowski, Ern. Martin, Messol, Milhaud, Paul Morand, Mégevand, Mayor, Adrien Naville, Nicole, Hugues Oltremare, Paul Oltremare, Ame Pictet, Prevost, Richfous, Aug. Reverdin, Jacques Reverdin, Ritter, Sarasin, Waser, Jung et Seitz.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Communications
du Recteur.

M. le Recteur annonce qu'il renvoie à la prochaine séance la communication des arrêtés du Conseil d'Etat.

Il a envoyé des lettres de condoléance à M. M. Chodat et Duparc à propos de leurs deuil récents, et a fait, pour le même motif, une visite à M. Palavozine, avec M. Montet.

Il a représenté l'Université aux fêtes de Basel, en l'honneur de M. le prof. Graebe.

Ce dernier prend la parole pour remercier, une fois de plus, M. le Recteur et les deux membres de la Fac. des Sciences qui sont venus à Basel.

— M. le Recteur donne lecture de la lettre, signée de 9 prof., qui réclament en vertu de l'art. 6 du Règlement ^{intérieur} la convocation d'urgence du Sénat.

M. Chodat regrette l'absence de M. Duparc, qui a pris l'initiative de la réunion des signataires, et expose les motifs qui ont fait agir ceux-ci.

Depuis 2 ans, on entend des plaintes contre l'Université. On l'a attaquée au Grand Conseil au sujet des immatriculations et des diplômes de la Faculté de médecine. De temps en temps, on trouve dans la presse des observations déshonorantes à propos des mêmes questions, ou des attaques contre des professeurs récemment nommés. Au printemps, un professeur a annoncé qu'une campagne serait menée contre l'Université en automne, et effectivement, pendant la dernière lutte électorale, un pamphlet a représenté l'Université comme allant à la dérive, et comme ^{renfermant} même une coalition d'intérêts particuliers. Il y est parlé d'un déficit universitaire de 360 000 fr., des professeurs sont qualifiés de fidèles soutiens du gouv^t etc. Les professeurs viennent demander à leurs collègues s'ils veulent se solidariser avec ceux qui les attaquent ou les désavouer.

M. Duparc, survenu sur ces entrefaites, ajoute quelques mots. Il ne sait qui a lancé ces accusations et il aimerait le savoir pour en confondre les auteurs. Il demande quelles mesures a prises le Recteur pour protéger l'Université, les professeurs visés et les étudiants, et ce qu'il compte faire si ces attaques continuent. — On a introduit la politique dans l'Univ., distingué entre prof. radicaux et prof. démo-
-crates; cette distinction doit-elle subsister et la lutte s'engager entre eux?

Attaques contre
l'Université.

M. Laskowski, qui appartient à l'Université depuis 22 ans, a toujours eu des attaques plus ou moins vives dirigées contre la Fac. de médecine, dont la création a été désagréable aux intérêts de certaines personnes. Il fait le tableau des difficultés qu'ont rencontrées les fondateurs de la Faculté, dont il est un. L'opinion était indifférente, le corps médical peu bienveillant. Quand cependant la prospérité est venue; alors l'Etat a voulu partager le cas et des professeurs, et ceux-ci ont dû recourir aux tribunaux pour obtenir justice. On est allé chercher des professeurs à l'étranger, lors de la fondation de la Faculté; ils ont fait leur devoir, plus que leur devoir, et au lieu de leur en savoir gré, on leur reproche d'être des étrangers, même lorsqu'ils ont acquis le droit de cité genevoise.

On dit que nous recevons trop d'étudiants orientaux. Où en trouver? La Suisse est petite; l'Allemagne, la France, ont plus d'écoles qu'il ne leur en faut. Nous demandons aux femmes des certificats d'études plus sérieux que n'en porte quelle autre Université. Elles sont peut-être mal préparées au point de vue des méthodes; la conséquence est que leurs études durent plus longtemps, au moins 6 ans, mais dire qu'elles font baisser le niveau des études et des examens est une calomnie.

Les attaques continueront. On parle, depuis quelque temps, d'attribuer à l'Etat une partie des finances de laboratoires; il n'y a pas d'argent mieux gagné; les directeurs de laboratoire exposent leur vie, leur santé. Sans laboratoires, pas d'études de médecine ou de sciences.

M. Laskowski a sacrifié une grosse somme pour que ses publications parussent à Genève. Pour travailler, un professeur a besoin de liberté d'esprit; les attaques le privent de cette liberté.

M. E. A. Guye Les signataires de la lettre ont l'idée que l'Univ. ne peut pas se désintéresser des attaques dont elle est l'objet. D'le factum, il y a des erreurs de fait. 10) on a accusé les certains directeurs de laboratoires d'une façon indélicatement de leur outil d'enseignement. 20) On a insisté sur l'infériorité de nos immatriculations. 30) On a affirmé des chiffres faux quant à ce que coûte à l'Etat un étudiant étranger. Il ne faut pas laisser s'accréditer ces erreurs. — C'est devant le Sénat qu'il faut porter ce débat; en faire une question politique serait fâcheux.

M. Jung, a le sentiment que si l'Univ. a des ennemis au dehors, elle en a aussi au dedans. Il voudrait savoir si le Sénat approuve la réponse que M. le Rector a faite à ceux qui l'attaquent, à l'Assemblée générale de la Soc. Académique. Si l'Univ. veut limiter le nombre des étudiants au point de vue de l'âge, du sexe ou de la nationalité, qu'il le propose ici.

M. J. Reverdin s'occupera seulement du second point signalé par M. Guye, pour ce qui concerne la Fac. de médecine (trop grande facilité des immatriculations). Une élève de notre Ecole secondaire des jeunes filles s'est présentée. On a reconnu que ses certificats étaient supérieurs à ceux de certaines écoles étrangères. Or, on a reconnu que le diplôme de capacité de l'Ecole Sec. est inférieur à la Maturité des jeunes gens, puisqu'on a introduit les cours de rattrapement. — L'association des médecins

a contribué à obtenir que les exigences réclamées pour se présenter au doc-
torat fussent augmentées. Donc, il peut y avoir des points à critiquer,
et l'université est perfectible. Des améliorations ont été introduites, et il y en
a encore à introduire.

La Faculté de médecine se trouve dans une situation spéciale; elle prépare
des médecins praticiens. Les médecins porteurs du diplôme fédéral se plaignent
que les conditions exigées des candidats étrangers soient inférieures à celles
qu'on réclame d'eux.

L'augmentation du nombre des étudiants
provient surtout de l'entrée de nombreux jeunes gens, et de plus nombreuses
jeunes filles de l'Orient, car le nombre des Suisses n'a que peu augmenté on
n'a pas augmenté. — Sur 100 étudiantes en médecine, il n'y en a que
10 qui obtiennent leur doctorat, au moins chez nous. Ces étudiantes emploient
un matériel qui serait plus utilement utilisé par les étudiants nationaux
et par ^{les étrangers} qui sont bien préparés.

M. Reverdin estime donc qu'il y
a quelque chose à faire en ce qui concerne l'immatriculation en médecine.
M. Eberhard veut d'abord répondre quelques mots à M. Reverdin. Le
nombre de ceux à qui l'immatriculation est refusée est considérable, mais
on n'a été jusqu'à proposer de n'admettre que les porteurs de la matricule
fédérale. — Quant aux femmes qui ne terminent pas leurs études
chez nous, elles font sans doute leurs examens dans leur pays.

La question principale qui est en discussion aujourd'hui, M. Eberhard
félicite le Recteur de sa protestation énergique, quoique un peu tardive.

M. Mayor a été heureux d'entendre dire à plusieurs reprises que la
politique ne doit pas être introduite à l'université. A ce point de vue,
il félicite le Recteur d'avoir attendu la fin de la lutte électorale pour
élever sa protestation, qu'il appuie. — Sur les points spéciaux, finances,
valeur des certificats réclamés, etc., des protestations générales ne produi-
ront pas d'effet sur l'opinion; il faut des chiffres, et des faits. Le
Sénat doit charger son bureau de les réunir.

M. Mayor propose donc: 1°) Que le Sénat approuve les déclarations du
Recteur. 2°), qu'il charge le bureau de réunir des documents pour
répondre aux attaques auxquelles l'Univ. a été récemment en butte;
3°) que le résultat obtenu soit transmis au chef du Département.

M. Jentzer estime que les attaques visent moins l'université dans son
ensemble que certains professeurs. Comme M. J. Reverdin, il préférerait
que nous eussions plus d'étudiants nationaux et moins d'Orientaux;
les nationaux nous quittent parce qu'un parti politique refuse des dépenses
nécessaires pour créer une clinique infantile, une clinique ophtalmique,
améliorer la maternité, etc.

M. B. Bouvier a été très irrité par les attaques dirigées contre l'université.
Il cherche leurs causes. — La première est l'arrivée de nombreux étudiants
mal préparés; c'est un fait dont on se préoccupe ailleurs, en Suisse,
en Allemagne. Il ne faut pas s'échauffer à ce sujet. — En second

lieu, il y a un motif de politique; un parti a commis une faute, à son point de vue, en attaquant l'Université. — Enfin, un petit groupe de mécontents, d'esprits chagrins, se sont installés dans plusieurs journaux. Ils estiment que d'autres occupent les chaires qui leur reviennent de droit, sont occupés par d'autres. — A la Soc. Acad., le rédacteur de la "Suisse universitaire" s'est posé en représentant de l'opinion publique. Il faut indiquer que cet organe ne représente ni l'Univ., ni cette opinion publique.

Actuellement, d'après la loi, 4 maturités ouvrent l'accès à l'Univ.; que ceux qui trouvent que deux suffiraient le proposent; c'est contraire à la tendance actuelle, mais c'est une question à examiner.

La proposition du Recteur de Lausanne, tendant à un accord entre Univ. suisses sur la question des immatriculations, est excellente.

Il y a du "coulage" à l'Université, parce que nous n'avons pas le nombre de fonctionnaires nécessaires; nous réclamons depuis longtemps un chancelier, un économiste, etc.

M. Niole appuie la proposition de M. Gung. Il serait heureux que l'Univ. examinât, chez elle, s'il y a quelque chose de fondé dans les critiques formulées, mais il croit que répondre à la presse hostile serait une maladresse qui lui ferait le plus grand plaisir. — Les attaques dont on se plaint datent de longtemps; M. Karlowitch a parlé de 27 ans. Elles proviennent en bonne partie de personnes qui voudraient succéder au plus vite aux professeurs en fonctions. M. Naville croit que l'Univ. doit saisir l'occasion offerte par la lettre du Recteur de Lausanne pour faire devant le public la lumière sur la question des immatriculations.

M. le Recteur répond qu'il a répondu qu'il serait enchanté d'assister à une réunion préparatoire des Recteurs.

M. Rhodat propose que le privat-docent qui a lancé des accusations ^{vagues} contre l'Univ. soit invité à les préciser devant le Recteur ou le Bureau.

M. D'Epine n'est pas partisan des propositions faites par M. M. B. Ben. vici et Rhodat. M. M. Duparc et Jentzer appuient cette dernière.

M. V. Moriaud croit que plusieurs des attaques formulées proviennent de l'ignorance des journalistes; il voudrait les voir éclairer par l'action individuelle des prof. qui les connaissent.

M. Rhodat retire pour le moment sa proposition.

— Le Sénat adopte à l'unanimité la proposition de M. Gung ainsi conçue:
"Le Sénat approuve absolument les déclarations faites par M. le Recteur à l'Assemblée générale de la Soc. Académique, en réponse aux attaques auxquelles l'Université a été récemment en butte."

La 2^e proposition de M. Mayor, amendée par M. Sternod, est adoptée sous la forme suivante: "Le Sénat charge son Bureau de réunir les documents et d'étudier les voies et moyens pour répondre efficacement à ces mêmes attaques."

La 3^e proposition de M. Mayor, amendée par M. F. A. Guye, est adoptée sous la forme suivante:

Les documents réunis par le Bureau seront soumis au Sénat et transmis au Département.

Le Sénat approuve la proposition, faite par M. Adr. Naville, d'accueillir favorablement l'idée suggérée par la lettre du Recteur de l'Univ. de Lausanne. Il décide que son vote, approuvant la déclaration faite par M. le Recteur à l'Ass. gén. de la Soc. Académ., sera transmis au Département.

Séance levée à 6 1/2 h.

*Le Secrétaire
Charles Seitz.*

A propos de l'Université. — Voici le discours que M. le recteur D'Espine a prononcé samedi à la séance de la Société académique :

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs,

C'est toujours un plaisir pour le recteur que d'assister à la séance annuelle de la Société académique et de venir vous remercier au nom de l'Université pour votre concours et votre appui.

Appui financier d'abord, dont nous avons chaque année plus besoin. En effet, comme votre président M. Ernest Picot le disait si bien l'année dernière : « Si les ressources que « fournissaient jusqu'ici les deniers publics « n'augmentent pas dans les proportions nécessaires ou vont même en diminuant, c'est « à l'initiative privée que nous devons nous « adresser pour combler le déficit ».

Appui moral ensuite, dont vous nous avez donné tant de preuves et sur lequel nous comptons aujourd'hui, au moment où l'Université est en butte à des attaques injustifiées.

On a essayé d'abord d'ébranler la confiance dans les autorités universitaires, en leur reprochant de ne pas être assez sévères dans

*Journal de Genève
12 novembre 1903*

l'appréciation des certificats d'études exigés pour l'immatriculation.

Voici, messieurs, la sixième année que je fais partie du bureau du sénat, qui est l'autorité chargée de trancher en dernier ressort les questions d'immatriculation et je puis affirmer, comme je l'ai déclaré à la séance solennelle de janvier dernier, que l'Université de Genève est une de celles dans lesquelles les conditions d'immatriculation sont les plus sérieuses et le plus sévèrement contrôlées.

Puis on reproche à l'Université le nombre toujours croissant d'étudiants étrangers qu'elle admet dans son sein, comme si l'université n'était pas un de ses plus beaux titres de gloire. Un journal de notre ville, la *Suisse universitaire*, qui, j'ai à peine besoin de le dire, n'a aucune connexion avec l'Université, ne craint pas, dans son numéro d'octobre dernier, d'intituler son *leading article* : *L'invasion des étudiants étrangers* !

Enfin. Tout dernièrement, une feuille anonyme, qui est une vraie diatribe contre notre Université, a été distribuée aux électeurs. « On ne peut admettre, dit ce factum, qu'un service public comme l'Université soit la proie « d'une coalition d'intérêts privés liés à des « intérêts étrangers. »

Je ne ferai pas l'injure à mes collègues de l'Université de les défendre contre de pareilles accusations.

J'aime mieux vous répéter ici les paroles que je prononçais il y a deux mois à Cassel, en représentant l'Université au jubilé de notre collègue le professeur Græbe :

« Genève, comme vous le savez, a joué dès la fondation de son Académie, en 1559, un rôle essentiellement international et a vu ses institutions d'enseignement fréquentées par des étudiants accourus de tous les points de l'Europe. Sur 162 étudiants inscrits en 1559 sur le Livre du Recteur pour suivre les cours de l'Académie, quatre seulement sont indiqués comme Genevois.

« L'Université de Genève, qui est la fille de l'Académie de Calvin, a suivi ces nobles traditions puisque sur 1222 étudiants qu'elle comptait en 1902, 832 étaient étrangers et 370 seulement étaient ressortissants de la Suisse. Ajoutons que nous sommes heureux de compter dans ce nombre 116 Allemands, chiffre qui s'est élevé à 188 en 1903, grâce aux nombreux étudiants de votre nationalité qui fréquentent nos cours de sciences et de droit, ainsi que les cours de vacances institués par M. le professeur Bouvier.

Les étudiants étrangers ont toujours été accueillis à Genève comme des amis et ils le seront encore tant qu'ils respecteront les devoirs que leur impose l'hospitalité.

N'oublions pas que les *escholiers étrangers* à Genève au 16^e siècle ont défendu nos remparts et travaillé à nos fortifications. Témoin cette décision du Conseil du 13 avril 1582 :

« Estant proposé que les *escholiers allemands, polonois et françois*, s'offrent à faire « service et porter les armes, s'il plaît à messieurs de leur en fournir, a été arrêté qu'on leur en fournisse au besoin. »

Mesdames et messieurs, la société académique tient, comme nous, à ce glorieux passé de la patrie genevoise, elle a compris et prouve par son exemple que nos traditions nationales imposent à tous les enfants de Genève des devoirs et des sacrifices.

Je termine par une bonne nouvelle. La Faculté de philosophie de l'Université de Berlin, dans la *Promotionsordnung*, d'octobre 1903, a ajouté le nom de Genève, à la liste des Universités étrangères, dont les semestres sont reconnus équivalents par l'Université de Berlin.

Nouvelle preuve de la bonne opinion qu'on a à l'étranger de nos études supérieures. J'ai dit.

Réunion des Professeurs ordinaires, du mercredi 25 novembre 1903 à 4 h.

Ordre du jour : Rapport de la Commission de la Caisse de Prévoyance.

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents : M. M. Bailler, De Cune, Fehr, M. Jautier, Alfred Martin, Ernest Martin, Mègevand, P. Moiraud, Adrien Naville, Pichfous, Jung et Seitz.

— Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Recteur rappelle que la liste de souscription pour constituer un fonds destiné au jubilé de 1909 est déposée chez le secrétaire. Caisier. On la fera circuler dans les Facultés.

Rapport de la Comm.
de la Caisse de
Prévoyance.

M. Bailler présente le rapport de la commission de la Caisse de prévoyance. Il mentionne notamment un projet de convention avec la Caisse analogue des fonctionnaires de l'instruction secondaire, que l'Assemblée plénière vient de rejeter.

Les vérificateurs des comptes, M. M. Fehr et Pichfous, ont constaté la régularité des écritures, et ils proposent de donner décharge à la commission, avec remerciements.

M. Alf. Martin déclare que M. Bailler est l'âme de la commission, et propose à la réunion de le remercier tout particulièrement. — Assentiment unanime.

— Les comptes sont approuvés, et décharge est donnée à la commission.

Commission 1903
- 1904
Vérificateurs

Les membres de la commission (M. M. Bailler, Alf. Martin, Montet, Nicole et Prévost) sont réélus par acclamations ; M. M. Fehr et Pichfous sont réélus comme vérificateurs.

M. Bailler demande si la commission est autorisée à traiter définitivement la question du raccordement avec la Caisse secondaire, ou si elle doit en référer à la Réunion.

M. Jung, qui a pleine confiance en la commission, estime cependant l'affaire assez importante pour qu'elle soit portée devant la Réunion.

Il en est ainsi décidé.

Séance levée à 4 1/2 h.

Le Secrétaire
Charles Seitz

Séance du Sénat du mercredi 25 novembre 1903 à 4 1/2 h.

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents : les mêmes, plus M. M. Bard, Borgeaud, Bernard Bouvier, Christiani et Duproix.

Lecture et adoption du Procès-verbal.

M. le Recteur a reçu communication des arrêtés suivants du Conseil d'Etat :

- 1) du 22 juin 1903 nommant pr l'année univ. 1903-1904 M. le D^r F. Tissot assistant assermenté au laborat. de médecine légale (de 1^{er} juillet, fr. 800 par an)
- 2) même date, nommant définitivement M. Alex. Mathas aide au laborat. de physique ;
- 3) 3 juillet, exemptant M. Lucien Marti des droits de graduation pour l'examen de la li. ès. lettres (1^{re} partie) ;
- 4) même date, exemptant M. Albert Rheinwald des droits de grad. pr le même examen.

- 5) même date, exemptant M. Etienne Chennaz des droits de grad. p^r le même exam.
- 6) même date, approuvant les comptes des Fondations universit., arrêtés au 31 mars 1903;
- 7) 8 juillet, approuvant le règlement du Sémin. des Sciences économiques de la Fac. des Lettres et des Sciences sociales;
- 8) même date, exemptant M. Eugène Savigny des droits de graduation pour les examens de la Licence ès-Lettres;
- 9) 14 juillet, confirmant p^r un an M. le D^r Bériaire-Huguenin comme 1^{er} Assistant à l'Institut pathologique aux mêmes conditions que précédemment, et nommant pour un an, dès le 1^{er} oct. 1903, M. R. d'Huillier comme 2^e assistant à cet Institut (fr. 800 par an);
- 10) 17 juillet nommant p^r une nouvelle période de 3 ans M. Léon Massol prof. extraord. de bactériologie à l'Univ. (Fac. des Sciences), aux mêmes conditions que précédemment
- 11) même date, accordent à M. le prof. Borjeaud un congé pour le semestre d'hiver 1903-1904; il ne sera pas remplacé p^r son enseignement aux Fac. des Lettres et de Droit;
- 12) 21 juillet et acceptant avec remerciements p^r les services rendus la démission de M. Louis Bridel, prof. ord. à la Fac. de Droit;
- 13) même date, conférant à M. L. Bridel le titre de prof. honoraire;
- 14) 4 août, nommant définitivement M. Claude Dupandoup aide au laborat. de botanique (de 8 heures à midi, et de 2 à 4 h. du soir);
- 15) 5 août confirmant jusqu'au 31 mars 1904 M. L. Campiche comme assistant au labor. d'histologie et embryologie (dès le 1^{er} oct. 1902 fr. 220 par an), et nommant p^r 1903-1904 M. G. Patry 2^e assistant au même labor. (fr. 480 par an, dès le 1^{er} oct. 1903). Cet arrêté ne constitue pas de précédent pouvant être invoqué pour le maintien définitif d'un 2^e assistant.
- 16) 14 août, confirmant p^r 1903-04 M. Adrien Jaquerod comme assistant au labor. de chimie technique et théorique (fr. 1200 par an, dès le 15 oct. 03)
- 17) ^{12 sept.} confirmant M. p^r l'année univ. 1903-04 M. le D^r Alf. Bendner comme 1^{er} Assistant et M. A. Sprecher comme 2^e assistant au labor. de botanique (mêmes conditions que précédemment);
- 18) 4 sept. confirmant p^r l'année univers. 1903-04 M. Adolphe Chodot comme préparateur au laborat. de botanique;
- 19) 16 sept. nommant p^r un an, dès le 1^{er} oct. 03, M. Charles Vernier assistant au laborat. d'anatomie normale (fr. 800 par an);
- 20) 22 sept. confirmant pour un an, dès le 1^{er} oct. 03, M. le D^r F. Barthelet comme assistant au labor. de physiologie (même condit. que précédemment), et nommant pour un an, dès le 1^{er} oct. 03. M. le D^r Alf. D'ion 2^e assistant à ce laboratoire, sans que cela constitue un précédent;
- 21) 2 octobre confirmant p^r l'année univ. 1903-04 M. le D^r Ed. Clapin comme assistant au labor. de psychologie physiologique (mêmes condit. que précédemment);
- 22) même date, nommant pour l'année univ. 1903-04 M. Arthur Schief assistant au labor. de physique (dès le 1^{er} oct. 03, fr. 1200 par an);

- 23) même date, exemptant M. Cam. Lescoultré, régent primaire, des droits de graduation pour le baccalauriat ès-lettres;
- 24) même date, confirmant, pr l'année univ. 1903-04, aux mêmes conditions que précédemment, M. Arnold Plotzky comme assistant au labor. de chimie biologique et pharmaceutique;
- 25) même date exemptant M. Edmond Taponier des droits de graduation pr le diplôme de chimiste;
- 26) 6 octobre nommant jusqu'au 15 oct. 1904 M. J. Chérifdjian comme 1^{er} assistant à la polyclinique chirurgicale (fr. 1000 par an, et logement);
- 27) même date, confirmant pour l'année univ. 1903-04, aux mêmes conditions que précédemment, M. Jean Taponier ~~des~~ comme assistant au labor. de bactériologie;
- 28) même date, confirmant pr un an, dès le 15 oct. 03, M. Abr. Ferkmann comme 1^{er} assistant et M. Emile Fontana comme 2^e assistant à la Polyclinique méd., aux mêmes conditions que précédemment;
- 29) même date, confirmant pour une année, dès le 15 oct. 03, aux mêmes conditions que précédemment, M. le Dr Alf. Veprassat comme 1^{er} assistant à la Polycl. chirurg.
- 30) même date confirmant pr l'année univers. 1903-04, aux mêmes conditions que précédemment, M. M. les Drs F. Allmann, H. Decker et F. Bonzonno comme assistants au laborat. de chimie générale;
- 31) conf. même date, confirmant pour 1903-04, aux mêmes conditions que précédemment, M. le Dr B. Wilki comme assistant au labor. de thérapeutique;
- 32) même date, exemptant M. L. J. Boustois des droits de graduation pour le 2^e examen de la Lic. ès-lettres modernes;
- 33) même date acceptant la démission de M. H. Arabian de ses fonctions d'assistant à la polyclinique chirurgicale;
- 34) 9 octobre confirmant pr l'année univ. 1903-04, aux mêmes conditions que précédemment, M. J. Bourquin comme 2^e assistant au lab. de zoologie et d'anat. comp.
- 35) 20 octobre confirmant pr l'année univers. 1903-04, aux mêmes conditions que précédemment, M. M. A. Borcelle et A. Leuba comme premiers assistants; M. M. H. Cantoni et S. Hierschoff comme seconds assistants au labor. de chimie analytique; M. F. Pearce comme Assistant chef des travaux au labor. de Minéralogie;
- 36) même date, nommant M. Ch. Gholberg, pr 1903-04, 2^e assistant au labor. de chimie analytique (fr. 1200 par an);
- 37) 31 octobre, nommant pour un an, à partir du 1^{er} nov. 1903, M. Thadée Laskowski assistant au labor. d'anatomie normale (fr. 800 par an);
- 38) 6 novembre, nommant, jusqu'au 31 oct. 1904, M. Marie Bron ~~sege femme~~ à la polyclinique gynécot. et obstétricale (dès le 1^{er} nov. 1903, fr. 600 par an);
- 39) 13 novembre, confirmant pr l'année univ. 1903-04, aux mêmes conditions que précédemment, Mlle Sophie de Patton comme assistant au laboratoire de la clinique obstétr. et gynécologique.

Communication du
Recteur.

M. le Recteur annonce que les cours seront suspendus le lundi 30 nov. après-midi, à l'occasion de la prestation de serment du Conseil d'Etat. M. Eternod a été nommé commandeur de l'ordre du Medjidieh, 3^e classe, conféré par le Khédive comme suite au 2^d Congrès égyptien de médecine. M. de Bülow, ministre plénipot. d'Allem. à Berne, transmet les remerciements de la Chancellerie impériale, par au Recteur, au Sénat et à l'Auteur pour l'envoi du livre de M. Borgeaud à l'empereur Guillaume II.

Le Recteur a reçu en juillet le rapport de la Commission chargée d'étudier les améliorations à apporter aux divers services des bâtiments universitaires (balayage, W.C., chauffage, horloges etc.) Il l'a transmis au Dépt.; rien n'a encore été fait.

Prix Universitaires

Aucun mémoire n'a été reçu pour le Prix Ador (Prix d'histoire) qui devait être décerné en janvier 1904.

(Prix Humbert et Ador)

Prix Humbert (Prix de philosophie). Le jury, composé de M. M. Jourd, Flournoy et J. Dubois a examiné trois travaux. Il propose d'accorder fr. 800 au méim. n° 2, et fr. 200 au méim. n° 3. — M. Jourd propose, vu le mérite ^{très réel} ~~exceptionnel~~ de ces deux travaux, de prélever fr. 500 ~~f~~ sur le Prix Ador pour augmenter les récompenses.

M. le Recteur donne lecture d'une partie du testament d'Henri Dindier qui lui paraît ne pas permettre ce prélèvement.

M. Adrien Naville propose que M. Jourd soit autorisé à faire des recherches dans les registres du Sénat, car il croit qu'en une circonstance, il a été opéré un prélèvement sur le prix Humbert au profit du prix Ador. Ce serait donc une restitution.

M. Bard soutient que les termes du testament autorisent le Sénat à voter la proposition de M. Jourd.

Le Sénat décide que les 1000 fr. du prix Ador seront réservés pour doubler ce prix au prochain concours.

Il décide qu'une que le Prix Humbert sera accordé en entier au meilleur travail, et une mention honorable au second au mérite.

A l'ouverture des plis cachetés indigne ~~par~~ comme auteur du Mémoire couronné M. Louis Viala, stud. theol. — M. Gaston Ferrelet obtient une mention honorable.

(Prix Théodore Claparède)

Prix Théodore Claparède. Le jury, composé de M. le past. Eug. Choisy, de M. Alex. Claparède et de M. le prof. Debrue a eu à examiner un travail, auquel il propose d'attribuer une partie du prix annoncé.

Le Sénat décide de lui accorder le prix annoncé entier (fr. 600).

A l'ouverture du pli cacheté annonce que l'auteur du Mémoire couronné est M. Maurice Bresson, stud. theol.

Séance levée à 5 ³/₄ h.

Le Secrétaire
Charles Seitz.

Séance du Sénat du lundi 21 décembre 1903 à 4 h.

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents : M. M. Borgeaud, Cristiani, Debrue, Eternod, R. Gautier, de Girard, H. A. Guye, Melkand, Paul Morand, Adr. Naville, Ritter, Jomig et Seitz.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Arrêtés du Conseil
d'Etat.

— M. le Recteur communique les arrêtés suivants du Conseil d'Etat:

- 10) du 20 nov. 1903 nommant pour l'année univ. 1903-1904 M. Haïk Kertigkian ^{et au multiple} assistant au laborat. de chimie analytique (pas de traitement; pas un précédent)
- 20) 25 nov. confirmant, pour la fin du 1^{er} sem. 1903-04 M. Abraham Verbmann comme assistant d'ophtalmologie;
- 30) 2 déc. acceptant, avec remerciements, pour le 15 déc. 03, la démission de Mlle C. Teragnieres, lingère-infirmière à la Polyclinique;
- 40) 12 déc. nommant dès le 1^{er} janv. 1904, jusqu'à la fin de l'année universit. courante, M. le D^r G. Humbert assistant-chef du laborat. de la clinique médicale (Fr. 1000 par an).
- 50) 12 déc. modifiant les § 2 et 4 de l'art. 1. du Règlement de l'Université (commencement des cours, époques d'examen).

Décès de M. J. Dufour — M. le Recteur a reçu de l'Univ. de Lausanne communication du décès de M. Jean Dufour, prof. de botanique.

Doctorat "hon. causa" à M. L. Dufour. — Il a reçu de M. le doyen de la Fac. des Lettres une lettre annonçant que cette Fac. a donné un préavis favorable unanime à une proposition de décerner à M. Louis Dufour. Ventes le doctorat en Lettres, honoris causa.

M. De Bane expose les motifs qui militent en faveur de cette distinction. M. Dufour a rendu de réels services à un certain nombre de prof. et d'étudiants de l'Université; il a débrouillé le chaos de nos Archives d'Etat, il les a classées scientifiquement, et a fait des publications de mérite: deux vol. de généalogies genevoises, une étude très documentée sur les Défenseurs de Genève à l'Excalade, un travail sur l'industrie et l'Etat social de Genève au XVIII^e s., d'après les minutes des notaires, etc. Les prof. d'hist. sont unanimes à recommander cette distinction. M. Borgeaud cite quelques titres de la bibliogr. des travaux de M. Louis Dufour qui compte 84 numéros; elle a été établie par M. Victor van Berch. Il cite également un travail de M. Lucien Obramer relatif au classement de l'énorme dépôt des Archives. La Fac. de Droit profite du classement des pièces des procès civils et criminels; la Fac. de méd. de celui des registres des décès. — Les Archives constituent avec la Bibl. publique, le laboratoire des études historiques.

M. Ritter appuie la proposition, en sa qualité de plus ancien habitué des Archives. C'est grâce à M. L. Dufour qu'il a pu établir et publier les généalogies de J. J. Rousseau, de Châbl. de Stal, de Victor Othobulez et.

M. le Recteur ajoute que le Bureau a donné, à l'unanimité, un préavis favorable.

Le Sénat se prononce à l'unanimité en faveur de la proposition. Le silence est recommandé pour que le titre conféré constitue une surprise pour le jubilaire, qui célébrera le 21 janv. prochain le 25^e anniversaire de sa nomination ^{comme} archiviste.

Réunion des Recteurs — Les Recteurs des Univ. Suisses se réuniront mercredi 23 déc. à Lausanne et ils s'occuperont de la question de la franchise postale universitaire.

M. le Recteur a été invité à la fête par laquelle la Fac. des Lettres a célébré le 7^e déc. dernier, le 30^e anniversaire de la nomination de M. M. les prof. Eug. Ritter et Wertheimer.

Nomination de 2 membres
de la Comm. Scolaire

— Les fonctions des deux représentants de l'Univ. à la Comm. Scolaire, M. M. Vaillier et P. Ostramare, arrivent à leur terme. Le premier décline toute réélection; M. le Rect. propose de le remplacer par M. Chodat. M. Yung estime qu'un doyen peut faire entendre directement sa voix auprès du Dépt.; c'est augmenter l'influence de l'Univ. de désigner un autre professeur.

Il est procédé au vote; 14 bulletins retrouvés; M. Paul Ostramare et Paul Jantier sont élus par 13 suffrages.

Doctorat en Sociologie

— La Fac. des Lettres propose de modifier l'art. 48 du Réglt., relatif à l'examen du Doctorat en Sociologie. Les propositions ont été envoyées aux membres du Sénat. Le bureau donne un préavis favorable.

M. De Bure explique que, la licence en Sc. Soc. ayant été réorganisée, il a fallu réorganiser également le grade supérieur. Ces deux examens ont été spécialisés, de façon à mériter leur titre.

Le projet est adopté.

Séance levée à 5 h.

Le Secrétaire
Charles Litz.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SOCIAL
TOUCHANT
LA RÉFORME DE L'EXAMEN DU DOCTORAT
EN SOCIOLOGIE

ART. 48. — Premier alinéa, après sociales, ajouter *ou ès sciences politiques*.

Quatrième alinéa. Dire : La première série consiste dans les épreuves suivantes :

1^o Interrogation sur un des sujets d'étude qui figurent au programme de la licence ès sciences sociales, ou à celui de la licence ès sciences politiques (art. 46 quater), au choix du candidat.

2^o Explication et discussion d'un texte. Le candidat soumettra à l'agrément de la Faculté une liste d'ouvrages se rapportant à deux des sujets d'étude qui figurent au programme du second examen de la licence ès sciences sociales ou à celui de la licence ès sciences politiques (art. 46 quater). Le sujet d'étude sur lequel aura porté l'épreuve 1 est exclu. La liste devra comprendre des ouvrages en deux langues, le français, et une des trois langues allemande, italienne ou anglaise, au choix du candidat.

3^o Exposé oral, après deux heures de préparation, sur un sujet emprunté au même domaine que celui de la thèse. L'exposé sera suivi d'interrogations sur le sujet traité.

Cet exposé peut être remplacé, au gré du candidat, par l'explication, après une préparation de deux heures, d'un texte français pris dans le même domaine, d'après une liste établie par le candidat avec l'agrément de la Faculté.

Pour les candidats qui n'ont pas encore subi d'examen en langue française, l'épreuve 1 est remplacée par une composition écrite. Ils ne seront admis aux épreuves 2 et 3 que s'ils ont subi cette épreuve écrite avec succès.

La seconde série... (la suite sans changement).

Séance du Sénat du mercredi 27 janvier 1904 à 4 h.

Présidence de M. D'Epine, Recteur.

Présents. M. M. Bard, Borgeaud, Bernard Bouvier, Hodat, Dobner, Joret, Sternod, Tschir, Alfred Gautier, Paul Gautier, Gentet, Ph. A. Guye, Ch. Eug. Guye, Julliard, Leskornig, Milhaud, Montet, F. Moriaud, Alf. Martini, Adrien Naville, Pichfous, Rover, Roguin et Ch. Seitz.

Lecture et adoption du Procès-verbal.

Ordre du jour :

1. Programme du semestre d'été 1904
2. Proposition de la Faculté de Droit relative à un doctorat honoris causa
3. Projet de règlement voté par la réunion des recteurs des universités suisses à Berne.

Communications du Recteur

Arrêtés du Conseil
d'Etat.

— M. le Recteur communique les arrêtés suivants du Conseil d'Etat :

— 1^{er} du 29 déc. 1903 — acceptant, pour le 1^{er} janv. 1904, la démission de M. le D^r Fortunato Bonsonno en qualité d'assistant au laboratoire de chimie générale ;

— 2^e du 29 déc. 1903, — nommant M. le D^r Carlo Baegner, jusqu'à la fin de l'année universitaire 1903-04, assistant au laboratoire de chimie générale (fr. 1400 par an) ; fixant à 2000 fr. par an, dès le 1^{er} janv. 1904, l'allocation de M. le D^r Hüllmann, assistant, et nommant M^{lle} Irma Goldberg assistant à ce même laboratoire. Cette dernière nomination n'entraînera aucune charge budgétaire et ne constituera pas de précédent.

— 3) même date, approuvant la décision du Sénat, conférant à M. L. Dufour Vernes le titre de D^r si *latter* honoris causa.

— 4) même date, nommant pour un an M^{lle} Stern 2^e assistant au laboratoire de physiologie, dès le 1^{er} janv. ; aucune charge budgétaire, pas de précédent.

— 5) 12 janvier 1904 réorganisant l'enseignement de la Faculté de droit ;

— 6) 15 janvier, nommant M. le prof. F. Moriaud prof. ord. de Droit privé rom. et de Législation civile comparée (6000 fr.), ^{changeant} et M. le prof. Louis Pichfous, titulaire de la chaire ord. de droit commercial, de l'enseignement du droit civil (fr. 4500)

— 7) 19 janvier, accordant à M. Emile Hedard un congé de santé jusqu'à la fin de l'année 1903-1904. Les frais de son remplacement seront à sa charge.

— M. le Recteur a adressé une lettre de condoléance à M. Alf. Gautier, vice-recteur, à l'occasion de son deuil récent.

Il donne lecture d'une lettre de M. L^s Dufour Vernes remerciant le Sénat de la distinction qu'il lui a accordée.

Par suite d'un placement avantageux, le prix Hentoch, jusqu'ici de fr. 300, pourra être porté, dès l'année prochaine, à fr. 400.

Le prix Davy n'a pas été décerné, le seul mémoire présenté étant insuffisant. Aucun concurrent ne s'est mémoiré n'a été envoyé pour les prix Bellot et Edgar Aubert.

Une lettre de M. Graebe annonce qu'une somme de 5400 fr. lui a été remise comme reliquat des fonds réunis pour son récent jubilé. Et à l'aide de cette somme, qu'il porte à 6000 fr., il compte fonder un prix destiné à récompenser les meilleurs travaux faits à notre École de chimie.

Programmes

Progr. du sem. d'été 1904. — Fac. des Sciences. Privat-doctes nouveaux :

M. M. Alsth. Bermond, Bielski, E. André.

Lettrés. M. le prof. Hedard ayant obtenu un congé de santé, est suppléé, pour les confér. d'Allem^e par M. le prof. de Lausane ; pr les confér. d'anglais, par M. Alf. Dufour.

Psychiatrie légale

Droit. Par suite de la démission de M. le prof. Bridel, l'enseignement donné à titre provisoire par M. M. les prof. P. Morand et Fehfous est devenu définitif; il y aura un nouveau professeur à nommer.

Les progr. de théologie et de médecine ne présentent pas de changement.

— M. le prof. Weber a demandé de nouveau à faire un cours de psychiatrie légale, théorique et pratique, à Bel Air, à l'usage des étudiants en médecine et en droit. M. le Recteur a avisé ^{le 25 janvier} le Dép^t. que la Fac. de Droit faisait des réserves sur la question de savoir si l'Asile de Bel Air était accessible à ses étudiants, et que le Bureau avait émis un préavis favorable, mais qu'à son avis le Procureur général devait être consulté. — Le Dép^t a répondu que le procureur général était d'avis de consulter la Commission administrative de l'Hospice de Bel Air et le Conseil de surveillance des aliénés.

La question est ajournée.

Doctorat "honoris causa"
à M. G. Grenier

— M. Alf. Martin annonce que la Fac. de Droit propose de décerner le Doctorat en Droit, "honoris causa", à M. G. Grenier, recteur de l'Université de Lausanne, et cela à la demande de plusieurs prof. de la Faculté de Lausanne. Une fête est organisée en l'honneur des 25 ans de professorat de M. Grenier. Le Bureau donne un préavis favorable. M. Martin énumère les titres de M. Grenier, qui consistent dans son enseignement, ses rapports, ses consultations juridiques à l'Etat de Vaud et ses travaux. — Le Bureau donne un préavis favorable.

M. le Recteur ajoute qu'il a été flatté de voir cet honneur sollicité par plusieurs prof. de Lausanne.

Adopté à l'unanimité. Le secret est recommandé jusqu'à la fête.

Projet de Règlement de la
Réunion des Recteurs Suisses

— M. le Recteur donne lecture du projet de règlement voté par la réunion des Recteurs des Univ. suisses, qui a eu lieu à Berne, le 23 déc. dernier (voir p. ci. contre). Il résume le procès-verbal qui y est annexé.

M. Maville demande pourquoi le projet parle d'une réunion de délégués et non d'une réunion de recteurs.

M. le Recteur répond que c'est dans le but de désigner des professeurs au courant des questions spéciales qui peuvent être traitées.

M. Eternod appuie le projet; vis à vis de l'étranger, nos diverses universités sont solidaires; à l'intérieur, il est bon qu'elles puissent s'entendre pour défendre leurs intérêts communs.

Le projet de règlement est adopté à l'unanimité.

Séance levée à 5 h $\frac{1}{4}$.

Le secrétaire
Charles Litz

Konferenz

der
Rektoren der schweizer. Universitäten

am 23. Dezember 1903, nachmittags 2 Uhr,
im Senatszimmer der Universität Bern.

Anwesend die HH. **Guillebeau** (Bern), Präsident, **Bolliger** (Basel),
Oser (Freiburg), **D'Espine** (Genf), **Grenier** (Lausanne), **Tribolet** (Neuenburg), **Cohn** (Zürich). Zugezogen als Gäste
mit beratender Stimme die HH. Prof. **Brückner**, **Oncken**,
Strasser, **Tobler** (Bern). Die Direktion des Polytechnikums
in Zürich lässt sich entschuldigen.

Auf Anregung des Herrn Rektor Grenier in Lausanne war diese Konferenz vom Rektor der Berner Universität einberufen worden. Nachdem in der Diskussion im allgemeinen die Wünschbarkeit regelmässiger Zusammenkünfte betont worden war (Grenier, Cohn, Oncken, Oser, Brückner, D'Espine, Bolliger), trat man in die Beratung des von Herrn Grenier vorgelegten und von ihm artikelweise begründeten Reglementes ein. Die Diskussion drehte sich wesentlich um die Frage, ob man die Konferenzen mit den

Séance du mercredi 2 mars 1904 à 4 heures

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents: M. M. ^{Bard} Borjeaud, B. Bouvier, Chavanne, Hodat, Cristiani, De Cuse, Duparc, Duproix, Sternod, Fehr, Th. Eug. Juge, Ph. Aug. Juge, Alfred Gautier, de Girard, Graebe, Laskowski, Meumann, Paul Morand, Adr. Naville, F. Wharmann, Fehsfous, Sarasin, Yung et Lütz.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Ordre du jour: Question des cours de privat-docents donnés dans des locaux (extra-) universitaires, à propos d'une lettre du Président du Dép't.

Communicat. du Recteur.

Arrêtés du Conseil d'Etat.

M. le Recteur communique les arrêtés suivants du Conseil d'Etat:

- 1) 5 fév. 1904 — nommant M. Gottlieb Aug. Meumann, D^r en droit, prof. ord. de Droit civil, chargé de l'enseignement du droit civil allem^d. (4 h. par sem., fr. 3200 fr. par an)*
- 2) 16 fév. 1904 — arrêtant que M. Meumann entrera en fonctions immédiatement.*

Konferenz

der

Rektoren der schweizer. Universitäten

am 23. Dezember 1903, nachmittags 2 Uhr,
im Senatszimmer der Universität Bern.



Anwesend die HH. **Guillebeau** (Bern), Präsident, **Bolliger** (Basel), **Oser** (Freiburg), **D'Espine** (Genf), **Grenier** (Lausanne), **Tribolet** (Neuenburg), **Cohn** (Zürich). Zugezogen als Gäste mit beratender Stimme die HH. Prof. **Brückner**, **Oncken**, **Strasser**, **Tobler** (Bern). Die Direktion des Polytechnikums in Zürich lässt sich entschuldigen.

Auf Anregung des Herrn Rektor Grenier in Lausanne war diese Konferenz vom Rektor der Berner Universität einberufen worden. Nachdem in der Diskussion im allgemeinen die Wünschbarkeit regelmässiger Zusammenkünfte betont worden war (Grenier, Cohn, Oncken, Oser, Brückner, D'Espine, Bolliger), trat man in die Beratung des von Herrn Grenier vorgelegten und von ihm artikelweise begründeten Reglementes ein. Die Diskussion drehte sich wesentlich um die Frage, ob man die Konferenzen mit den

seit Jahrzehnten existierenden Zusammenkünften der drei deutschschweizerischen Universitäten in Olten vereinigen (Brückner, Strasser, Bolliger) oder selbstständig als Turnusversammlungen organisieren wolle (D'Espine, Cohn, Grenier, Oser, Oncken). Die letztgenannte Anschauung wurde schliesslich mit Einstimmigkeit angenommen. Im übrigen wurde der Grenier-sche Entwurf nur auf wenig Punkten modifiziert; in der Schlussabstimmung wurde der folgende Wortlaut einstimmig gutgeheissen:

Reglement

für die

jährlichen Konferenzen der schweizer. Hochschulen.

Art. 1.

Die Vertreter der Universitäten Basel, Zürich, Bern, Genf, Lausanne und Freiburg, des Polytechnikums in Zürich und der Akademie in Neuenburg versammeln sich alljährlich am letzten Samstag des Monats Mai zur gemeinschaftlichen Besprechung von aktuellen Hochschulfragen und zur Anbahnung eines gemeinsamen Vorgehens.

Art. 2.

Jede Anstalt wird durch eine im Maximum aus fünf Delegierten bestehende Abordnung vertreten.

Bei Abstimmungen kommt jeder Anstalt nur eine Stimme zu. Besteht eine Abordnung aus mehreren Delegierten, so entscheidet deren Majorität, in welchem Sinne die Stimme der Anstalt abzugeben ist.

Art. 3.

Die Beschlüsse der Konferenz werden ad referendum gefasst; sie dienen zur Orientierung, binden die verschiedenen Anstalten aber nicht.

Art. 4.

Jede Hochschule ist berechtigt, für die nächste Konferenz irgend eine Angelegenheit zur Diskussion vorzuschlagen. Die bezügliche Eingabe ist bis zum 15. April an das Rektorat derjenigen Anstalt, die die Konferenz einberuft, zu richten. Dieses Rektorat stellt die Traktandenliste zusammen und versendet dieselbe bis zum 1. Mai an die verschiedenen Anstalten.

Art. 5.

Die Konferenz findet der Reihe nach an dem Sitze aller beteiligten Hochschulen unter dem Vorsitze des Rektors des Sitzungsortes statt. Der Turnus der Konferenzen ist wie folgt festgesetzt: Basel, Genf, Zürich, Lausanne, Bern, Neuenburg, Freiburg.

Art. 6.

Die Verhandlungen finden in den drei Landessprachen statt. Der Vorsitzende bezeichnet einen Schriftführer, der das Protokoll in seiner Muttersprache abfasst. Der Sitzungsbericht ist den Hochschulen sofort zu übermitteln.

Règlement

pour les
réunions annuelles des Universités suisses.

Art. 1.

Chaque année, le dernier samedi du mois de mai, a lieu une réunion des représentants des Universités de Bâle, Zurich, Berne, Genève, Lausanne et Fribourg, de l'Ecole polytechnique fédérale et de l'Académie de Neuchâtel.

Ces réunions ont pour but de permettre la discussion en commun des questions intéressant l'enseignement supérieur en Suisse et de rapprocher en vue de communs efforts les représentants de cet enseignement.

Art. 2.

Chaque haute Ecole est représentée par une délégation de 5 professeurs au maximum.

Quelque soit le nombre de ses représentants, chaque Ecole ne dispose dans les décisions que d'une voix. Si elle a plusieurs délégués l'opinion de la majorité de ceux-ci forme la voix de l'Ecole qu'ils représentent.

Art. 3.

Les décisions sont prises ad referendum; elles servent de guide et de renseignements aux diverses Ecoles, mais ne sont point obligatoires pour elles.

Art. 4.

Chaque Ecole a le droit de demander qu'une question soit mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée. Ces demandes doivent être adressées au plus tard pour le 15 avril au Recteur de l'Université de la ville dans laquelle doit avoir lieu la réunion. Celui-ci dresse l'ordre du jour de la réunion et le transmet pour le 1^{er} mai aux diverses hautes Ecoles.

Art. 5.

La réunion a lieu à tour de rôle au siège de chacune des Ecoles faisant partie de la réunion, et sous la présidence du Recteur ou du Directeur de cet établissement d'instruction.

Le tour de rôle est établi par l'ordre suivant : Bâle, Genève, Zurich, Lausanne, Berne, Neuchâtel, Fribourg.

Art. 6.

Les discussions ont lieu dans les trois langues nationales. Un procès-verbal est rédigé par le Secrétaire de la réunion et immédiatement communiqué aux diverses Ecoles.

Le Secrétaire de la réunion est désigné par le Président ; il rédige les procès-verbaux dans sa langue maternelle.

Dieses Reglement wird den Senaten der beteiligten Anstalten zur Genehmigung überwiesen.

Mit der Einberufung und Organisation der nächsten Zusammenkunft wird der Rektor der Universität Basel beauftragt. Als Traktanden werden in Aussicht genommen die Immatrikulations und Promotionsfrage (Anträge Cohn und Oncken), eventuell die Frage betreffend die geplante Aufhebung der Portofreiheit (D'Espine).

Schluss der Sitzung 4 Uhr.

Der Vorsitzende:

A. Guillebeau.

Der Schreiber:

G. Tobler.

- 3. 5 fév. 1904 - approuvant la décision du Sénat décernant à M. le prof. L. Grenier, recteur de l'Univ. de Lausanne, le titre de D'en droit honoris causa.
- 4. 23 fév. - approuvant les modifications apportées au règlement du séminaire de franc. moderne, du 31 janv. 1902.
- 5. 23 fév. - acceptant la nomination de M. Ch. Choberg, assistant au labo. de chimie analytique
- 6. 23 fév. - nommant, jusqu'à la fin de l'année univ. 1903-1904, M. Jean Thautens assistant à ce laboratoire (fr. 1200 par an, dès le 1 mars 1904).

M. le Recteur salue la présence de M. Meumann, nommé prof. ord. depuis la dernière séance du Sénat.

Il donne lecture d'une lettre de M. L. Grenier, Rect. de l'Univ. de Lausanne, remerciant le Sénat qui lui a conféré le titre de D'en droit, honoris causa.

Statistique des doctorats
"honoris causa"

M. le Rect. a fait le relevé des doctorats honoris causa, décernés par l'Université depuis sa création en 1903. Il en a trouvé 4 en Lettres, 8 en Sciences, 1 en théol., 1 en médecine, 1 en droit, 1 en sociologie, — total 16 en 30 ans.

L'enseignement d'histoire littéraire (2 h. par semaine) dont est chargé M. le prof. Redard a été confié, pour la durée de son congé, à M. Alfred Dufour.

Psychiatrie.

Le D^{pt} a informé le Recteur que le Conseil de ~~Conseil~~ de Surveillance des Aliénés ne donne pas un préavis favorable à la demande de M. le prof. Weker (voir séance du 27 janvier 1904). La Commission administrative de l'Asile de Bel Air s'en tient à ce préavis. Le D^{pt} ne peut donc autoriser M. Weker à donner le cours en question.

Enseign^t de privat. docents

des locaux extra-universit.

M. le Recteur donne lecture d'une lettre du Pré^s du D^{pt}, en date du 12 février. Le Conseil administratif insiste pour que des privat. docents puissent donner leur enseignement au Conservatoire botanique. Il appuie cette demande. La Fac. des Sciences a donné un préavis négatif, mais la lettre en question fait observer que des cours se donnent hors des locaux universitaires, notamment dans la Fac. de médecine.

M. Stenrod reconnaît le fait, mais il tient à faire observer que la Faculté le regrette. Il a été nécessaire de donner certains enseignements dans des locaux qui n'appartiennent pas à l'Etat, parce que celui-ci n'avait pas créé de clinique ophtalmologique; il n'a pas encore de local pour la pédiatrie. Ce fait étant regrettable ne peut servir d'argument.

M. Urhodot donne lecture d'une série de documents, relatifs à la question de l'enseignement projeté dans le Conservatoire botanique. La correspondance entre le Département, le Conseil administratif et le doyen de la Fac. des Sciences, à ce sujet, remonte au commencement de 1903.

La Faculté a décidé de ne faire figurer dans son programme que les enseignements théoriques et pratiques qui se donnent dans les locaux univ. et situés; elle indique, à la suite de ce programme, ceux qui se donnent dans les autres établissements publics, accessibles aux étudiants et auditeurs.

c'est à dire l'Observatoire astronomique, le musée d'Histoire naturelle, les herbes et le Conservatoire botanique, le laboratoire municipal de bactériologie et de sérothérapie.

Pour la question à l'ordre du jour, M. Chodat a fait abstraction de sa personne. La Faculté a nommé une commission qui a conclu que les cours annoncés par des prof. ou privat.-doctes doivent être donnés dans des locaux universitaires, puisque les autorités universit. sont responsables de leur surveillance, et qui donne un préavis négatif à la demande du privat.-doct. de botanique.

Le Conseil adm. est revenu à la charge, avec l'appui du Dép^t. — La Fac., après nouvelle étude de la question, a confirmé à l'unanimité son point de vue. M. Chodat estime excellentes des visites dans d'autres établissements; un cours, même municipal peut y être organisé, mais sous la responsabilité de la Ville, et non sous celle de l'Université.

M. Duparc constate que la Ville a dépensé une grosse somme pour l'installation du Conservatoire et du jardin botanique, sans demander l'avis de l'Université. Si elle insiste pour qu'un enseignement universitaire y soit donné, c'est peut-être pour justifier ces dépenses, et en rejeter la responsabilité sur l'Université; on dira qu'elle est insatiable. Or, elle n'a rien demandé.

D'une façon générale, l'enseignement hors des locaux universitaires est regrettable. Cela empêche le développement de l'Université; l'Etat en prend prétexte pour ne pas faire les sacrifices nécessaires, en disant que telle ou telle institution, qui ne lui appartient pas, le dispense de créer quelque chose de nouveau.

M. Duparc demande que le Sénat se rallie au principe énoncé par la Fac. des Sciences.

M. Yung rappelle que, si l'Université profite des collections de la Ville, celle-ci reçoit de l'Etat 4000 fr. par an pour cet usage. — La question soumise aujourd'hui au Sénat est nouvelle. Jusqu'ici, il n'y a eu que tolérance. Ce serait introduire un élément dissolvant dans l'Univ. que d'autoriser la création officielle d'un enseignement de privat.-doct. dans un local dont l'accès pourrait être interdit au Recteur.

M. Adrien Naville distingue entre la question générale, de principe, et la question spéciale, relative au privat.-doct. de botanique. Quant à cette dernière, il est surpris de l'insistance du Conseil adm., et aussi de celle des autorités univ., qui refusent un enseignement qui paraît pouvoir être de quelque utilité aux études botaniques.

Il répond à M. Yung que le Recteur et les Doyens auront toujours le droit d'entrer dans un local aux heures indiquées pour le cours qui s'y donne. Il serait fâcheux que l'on ne pût donner des leçons dans les divers Musées, dont on doit tirer tout le parti possible. — En somme il peut y avoir quelques difficultés pratiques dans certains cas; il faut les prévoir pour y remédier, mais adopter le principe absolu d'interdiction voté par la Fac. des Sciences serait un appauvrissement pour l'Université, ce que M. Naville n'acceptera jamais.

M. Duparc répond qu'un prof. aura tjrs le droit de faire une démonstration dans un Musée, mais non d'y annoncer un cours.

M. Graebe est complètement d'accord avec M. Naville. Dans les 4 Universités où il a passé, il se donne des enseignements dans des locaux extra-universitaires; c'est le cas, entre autres, à Heidelberg et à Bâle, et il n'a jamais entendu parler d'inconvénients. — M. Ackermann avait dans son laboratoire des instruments qui n'existent pas ailleurs à Genève, et son cours était utile. — M. Graebe repousse une décision de principe, absolue. Là où existent des ressources que l'Univ. peut utiliser, elle doit s'en servir.

M. Ph. A. Juge regrette que M. Graebe n'ait pas soutenu son point de vue à la Fac.

M. Bard estime qu'à Genève il est si facile d'être privat-docent qu'il faut se défendre contre leur nombre. — Il propose de répondre au Dépt qu'on ne peut formuler de principe absolu, qu'en cas de nécessité un cours peut être donné dans un local non universitaire, mais que l'on doit être avare de cette autorisation. D le cas concret, vu la distance de l'Ariana, M. Bard est disposé à répondre négativement.

M. Rhodet fait observer que la Fac. reconnaît la valeur personnelle des personnes en question; elle est opposée à leur demande pour des ^{raisons} questions de principes.

M. Bard voudrait que chaque Fac. étudiât la question générale pour ce qui la concerne; une commission réunirait les résultats et présenterait un rapport.

M. Borgoand appuie cette proposition. Le principal laboratoire des Fac. de sciences morales est la Bibliothèque, qui appartient à la Ville. Il importe de rester en bons termes avec elle.

M. Eternod dit que c'est un droit pour les prof. de prêter usage des collections de la Ville. L'Etat donne 15 000 fr. pour la Bith.; la fac. de méd. lui cède un crédit de 2000 fr. Il y a encore environ 3000 fr. à l'extraordinaire.

M. F. Moriaud fait la proposition suivante: "I. Le Sénat estime que la question soulevée ne peut être tranchée en principe et que chacune des demandes d'enseignement en dehors des locaux universitaires doit être examinée séparément par la Faculté intéressée [et le Bureau, au besoin par le Sénat]. II. Le Sénat attire au surplus l'attention sur la nécessité de ne pas accorder sans mûr examen l'autorisation de faire des cours en dehors des locaux universitaires."

M. Debrue, Rehrens, B. Bouvier prennent encore la parole.

M. Sarasin modifie de la façon suivante la proposition de M. Moriaud:

"Le Sénat décide que les enseignements en dehors des locaux universitaires ne peuvent être autorisés qu'à titre exceptionnel en tenant compte de nécessités particulières. Chaque cas devra être soumis à la Fac. intéressée, et s'il y a lieu au Sénat."

#

M. Moriaud accepte cette rédaction. — Elle est adoptée à l'unanimité.

Séance levée à 6 1/2 h.

Le Secrétaire
Charles Leitz.

Réunion des professeurs ordinaires, du mercredi 4 mai 1904 à 4 h.

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents M. M. Borgoand, Bernard Bouvier, Bailler, Chavasse, Rhodet, Debrue, Duparc, Duproix, Eternod, Raoul Gautier, Kasowski, Alfred Martin, Ernest Martin, Meumann, Moriaud, Milhaud, Adrien Naaille, Niobé, Paul Ultramare, Rehrens, Jung et Leitz.

Ordre du jour:

1. Election d'un Vice-Recteur en remplacement de M. le prof. Alfred Gautier, démissionnaire.

2. Raccordement de la Caisse de prévoyance des professeurs ordinaires avec la Caisse de prévoyance de l'enseignement secondaire.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Démission de
M. Alf. Gautier
Election d'un Vice Rect

10) M. le Recteur donne lecture d'une lettre de M. le Prof. Alf. Gautier, en date du 19 mars 1904, par laquelle il donne, pour raison de santé, sa démission de ses fonctions de vice-recteur.

M. le Recteur a insisté pour que M. Gautier soit sur cette décision, qu'il a maintenue. Elle a été communiquée au Dépt. — Il doit donc être procédé à son remplacement.

M. M. Yung et Bailler sont désignés comme scrutateurs.

19 bulletins retrouvés, tous valables.

M. Alfred Martin est élu par 17 voix; M. M. Borgeaud et Pichoux obtiennent chacun 1 vote.

M. Alfred Martin remercie ses collègues en exprimant le regret que leur choix ne se soit pas porté sur un autre, et surtout que M. Gautier ait dû démissionner par suite de l'état de sa santé.

Raccordement
des caisses de prévoyance

— 20) M. Bailler expose que la question du raccordement des caisses de prévoyance universitaire et secondaire dure depuis 1 1/2 an. Un 1^{er} arrangement a été rejeté par l'Assemblée plénière des fonctionnaires secondaires, qui a voté un projet interdisant de faire partie à la fois des deux caisses. Il en résulte qu'un fonctionnaire ^{secondaire} nommé à l'Université pourrait dans certains cas voir sa pension notablement diminuée, s'il conserve une partie de son enseignement dans un établissement secondaire. — Cette injustice lui ayant été signalée, le Comité secondaire a proposé que l'intéressé pût choisir la caisse dont il désire être membre. — Cette solution nécessiterait un changement complet de nos statuts, car la réunion des ^{généralistes} ordinaires, qui est compétente pour administrer notre caisse, pourrait compter des membres qui ne seraient point membres de cette caisse. Il faudrait, déjà après 4 ans, demander au Grand Conseil, de modifier la loi. — Le bureau consulté par M. Bailler, a été d'avis de ne pas prendre l'initiative de modifications qui bouleversent notre organisation pour passer à des inconvénients futurs concernant des personnes non encore nommées à l'Université.

M. Bailler lit un projet de lettre à adresser par M. le Recteur, au nom de la réunion, au président du Département, pour lui annoncer que l'idée du raccordement est abandonnée pour le moment, puisqu'elle exigerait ~~qu'il y ait pas demande de modifications à nos statuts~~ ^{des modifications à nos statuts que nous ne demandons point à introduire}. M. P. Ottomare demande que le Dépt dans chaque cas particulier, la situation de l'intéressé soit réglée sans trop tarder et d'une façon équitable.

Prenent encore part à la discussion M. M. Morand, Pichoux et Eternod.

Le projet de lettre de M. Bailler est adopté à l'unanimité.

Séance levée à 5 h.

Le Secrétaire
Charles Seitz.

Séance du Sénat du mercredi 18 mai 1904 à 4 h.

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents : M. M. Borgeaud, B. Bouvier, Cristiani, Hodat, De Buse, Eternod, Fournoy, Alfred Gantier, Goud, Graebe, Laskowski, Meumann, Montet, Morand, Alfred Martin, Montet, Adrien Naville, Néost, Pichfous, Pitter, Yung et Ch. Seitz.

Lecture et adoption du Procès-verbal.

Ordre du jour.

1. Diés académiques

2. Programmes

3. Nomination de cinq délégués à la réunion actuelle des Recteurs des Universités suisses qui aura lieu à Bâle le 28 courant.

4. Proposition de la Faculté des Lettres relative à une révision du règlement des prix fondés par M. Didier (Prix Didier, Humbert et Ador).

Commun. du Recteur
Arrêtés du Conseil
d'Etat.

— M. le Recteur donne communication des arrêtés suivants du Conseil d'Etat.

— 1) du 4 mars 1904, créant, à titre temporaire, un poste de 3^e assistant au laboratoire d'anatomie pathologique (600 fr. par an);

— 2) du 11 mars, nommant à ce poste, p^r le sem. d'été 1904, M. le D^r Max Krüger,

— 3) du 15 mars, nommant p^r un an, à titre d'épreuve, M. Jean Burri, homme de peine au laborat. de chim. analyt. (1200 fr., augm. jusqu'à 1600)

— 4) du 6 mai, prenant acte de la démission de M. le Prof. Alfred Gantier de ses fonctions de Vice-Recteur;

— 5) du 6 mai approuvant l'élection de M. Alfred Martin aux fonctions de vice-recteur.

— M. le Recteur a envoyé une lettre de condoléances à M. le Prof. Paul Oetramare à l'occasion de son deuil récent. — Il remercie, comme recteur et au nom de la famille M. le prof. Paul Gantier pour le discours qu'il a prononcé sur la tombe de M. Ch. Loret, professeur.

1) Diés académiques

— Conformément au vote émis par le Sénat le 27 mai 1903, le Bureau a pris les mesures nécessaires pour la célébration du "Diés académiques". Le 5 juin tombant cette année sur une dimanche, il sera célébré le samedi 6 juin. Le D^{pt} autorise la suspension des cours et la fermeture des laboratoires. La Commission de fête a insisté sur la nécessité d'une séance à l'aula, surtout cette année-ci, pour expliquer la signification de la fête. M. Borgeaud fera une courte conférence; M. le Pr^sid^t du D^{pt} et le Recteur prendront la parole, et le chœur universit. se fera entendre. Le nouveau Recteur sera ^{gautier} présent à l'assistance. Le Sénat, consulté, décide que la séance commencera à 10 h. pour se terminer, si possible, à 11 1/2 h.)

Le conseil adm. accorde le parc de l'Ariana, qui sera fermé au public de 3 à 4 h.

Le corps professoral recevant les étudiants, il faudrait que chacun des 29 prof. donnât 20 fr. Si on ajoute les privat-docents, ce serait 15 fr.

Chaque prof. recevra une carte, et il sera averti, par circulaire, qu'il peut en retirer une seconde, moyennant le versement de la souscription indiquée.

(Le Sénat se montre favorable à l'idée de ne s'adresser, pour la souscription, qu'aux seuls prof.)

Il est bien entendu que cette réception aux frais des prof. ne crée point un précédent.

Les étud. ont écarté l'idée d'un commerce; ils comptent organiser un cortège aux flambeaux.

2) Programmes — Fac. des Sciences. M. Gauthier a reporté au sem. d'hiver la totalité des heures d'enseignement de la géogr. physique. — Nouveaux privat.-doct's: M. et M. Charles Bernard et Paul Denso. — Quelques modifications ont été introduites dans le progr. du prix Darcy; il n'y a point de conditions, dans la donation, qui s'y opposent.

M. Græbe est d'avis de laisser accumuler encore qq. temps les intérêts du capital du prix qu'il a fondé.

— Fac. des Lettres. M. Pédard, dont la santé s'est améliorée, compte reprendre son enseignement pendant le sem. d'hiver. — Nouveau privat.-doct': M. Harmin. Le prix Hentsch pourra être augmenté.

— Fac. de Droit. Rien à signaler. —

— Fac. de Théol. Même observation.

— Fac. de méd. M. le Prof. Julliard a donné sa démission. M. le D^r Quel a repris son enseign. de privat.-doct'. — Nouveaux privat.-doct's: M. et M. Papadakis et Tissot.

Les cours du sem. d'hiver s'ouvriront le 25 octobre

Les progr. sont approuvés par le Sénat.

3) Délégués à la Réunion des Recteurs — Sur la proposition du Bureau, le Sénat désigne comme délégués à la réunion des Recteurs: M. et M. D'Epine, Alf. Martin, Rhodot, Adr. Naville et Montet.

4) Prix Didier — M. le Recteur lit donne lecture d'un rapport, dû à M. Adr. Naville, sur la revision du règlement des prix fondés par M. Didier. — La commission, composée de M. et M. Borgeaud, Adr. Naville et Pitter, fait un certain nombre de propositions qui ont été approuvées par la Fac. des Lettres. — M. Debove rappelle à ce sujet que plusieurs fois, les jurys ont regretté d'être obligés de décerner des prix à un mémoire qui ne le méritait pas. La commission a cherché à concilier les desirs de la Fac. avec les clauses du testament, dans la mesure du possible, car « à l'absurde, nul n'est tenu ».

1^{re} proposition. Le Recteur est formellement autorisé à constater si les concurrents sont dans les conditions exigées pour prendre part au concours. M. Pitter propose de dire: « Un membre du bureau est formellement autorisé. » — La proposition est adoptée, avec l'amendement de M. Pitter.

2^e proposition. La commission n'est pas d'avis d'autoriser le transfert de sommes du prix Humbert au prix Ador ou vice-versa.

M. le Rect. propose d'ajouter: « en cas d'absence de candidats à l'un de ces prix » Adapté, avec cet amendement.

M. Ritter estime qu'on a trop distribué pour certains prix, pas assez pour d'autres; il a dressé un tableau qui le prouve.

Sur sa demande, appuyée par M. Eternod, la question sera soumise au Bureau et reviendra devant la commission.

3^e proposition. La commission demande qu'il ne soit plus parlé de prix décerné à l'auteur du meilleur mémoire, ce qui a empêché récemment le partage du prix, et propose un exemple de rédaction.

M. Goud demande si le prix déjà annoncé pourra, éventuellement, être partagé.

M. Ritter a constaté que depuis 36 ans, le prix a été partagé dans la majorité des cas. Il propose d'ajouter le tableau des lauréats au ^{prochain} rapport du prochain Recteur. Appuyé.

Le Sénat émet le vœu que le prix puisse être partagé ^{si cela est nécessaire} dès qu'il devra être décerné.

4^e proposition. Si aucun candidat ne mérite le prix, la Comm. propose qu'il puisse être décerné un encouragement, sans que celui qui l'obtient puisse prendre le titre de lauréat de l'Univ. de Genève.

M. Moriaud propose de dire: "L'Université accorde, à titre d'encouragement, la somme annoncée, sans que les candidats reçoivent des récompenses" etc.

Adopté, avec l'amendement de M. Moriaud.

Séance levée à 6^h40.

Le Secrétaire
Charles Seitz

Réunion des Professeurs ordinaires, du mercredi 1^{er} juin 1904/24.

Ordre du jour:

1. ~~Election du Recteur~~ Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents: M. M. Bard, Borgeaud, B. Bouvier, ^{Wabiller} Rhodot, Christiani, Debus, de Girard, Duproix, Duparc, Eternod, ~~Graebe~~, Th. Aug. Juge, Ch. Eug. Juge, Graebe, Alfred Martin, Ernest Martin, Milhaud, Muret, Adrien Naville, Nicole, Mogevand, ^{Wabiller} Chodorowski, Gontzer, Hugues Ultramar, A. Pictet, Pécourt, Paul Ultramar, J. Reverdin, Ritter, Pichfous, Yung et Seitz.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Ordre du jour:

Elections du Recteur, du Vice-Recteur et du Secrétaire.

Rapport de la Commission des fonds Universitaires.

M. le Recteur désigne comme scrutateurs M. M. Wabiller et Mogevand.

Elections du Recteur. — 31 bulletins déliés; 3^e M. Alfred Martin est élu par 25 suffrages. (M. Pichfous 4 voix, M. Borgeaud 1 voix, M. F. Moriaud 1 voix).

M. Alfred Martin déclare qu'il est animé des mêmes sentiments.

qu'il exprimait lors de sa nomination comme vice-recteur, il y a quelques remarques. Recteur, il s'efforcera de défendre l'Université contre d'injustes attaques, et de maintenir ses droits et prérogatives.

— du Vice Recteur, Election du Vice Recteur. — 33 bulletins valables. M. B. Bouvier est élu par 22 suffrages (M. M. Naville 3 voix, De Cune 2, Seitz 1)

— du Secrétaire Election du Secrétaire. — M. Seitz décline une réélection. 32 bulletins valables. M. Christiani est élu par 24 suffrages. (M. Megevand, 2 voix; M. M. Etanod, Bailler, Bard, H. Ultramar, Ph. Goye et Borgeaud obtiennent chacun 1 voix).
— M. Alfred Martin propose de voter des remerciements à M. le Recteur D'Espine dont la tâche n'a pas toujours été facile. Applaudissements.

— M. le Recteur constate que, depuis 15 ou 20 ans, le rapport de la commission des Fonds universitaires est présenté à la Réunion des prof. ord. Le règlement porte cependant que c'est au Sénat qu'il doit être présenté. Il déclare donc la Réunion close, et ouvre la séance du Sénat.

Séance du Sénat du mercredi 1 juin 1904 à 4 1/2 h.

Même président.

Présents : les mêmes professeurs, plus M. M. Fournoy, Goued, Mennemann, P. Meriaud et Sarasin.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Ordre du jour

(Rapport de la Commission des Fonds Universitaires)

Adjonctions au programme (Demandes de privat-docents).

Proposition de la Faculté de médecine modifiant les conditions d'admission (Règlement de l'Université, Art. 33, § 1).

Rapport de la Commission des Fonds Universitaires

M. Graebe rapporte, au nom de la Commission des fonds universitaires

La situation était la suivante, au 31 mars 1904 :

	Revenus disponibles	Revenus prévus 1905
Fonds Amiel	1238	1147
Aubert	529	280
Bellot	203 (?)	385
Chenevière	392	580
Claparède	100	215
Davy	1008	715
Des Arts	866	405
Discher	1386	2200
Goumarin (fr. 109808)	—	—
Graebe	—	240
Hentrich	464	412
Müller	29	353
Tringry	476	5638
Caisse du Sénat	1345	—

Caisse du Sénat, 1 juin; disponible fr. 1620

Prescriptions sur l'Etat 5139.75.

La gestion de la Commission est approuvée et déchargée lui est donnée pour l'année qui s'est terminée le 31 mars dernier. — M. M. Prévost et Graebe, vérificateurs des comptes, en ont constaté la parfaite exactitude.

Election de la Comm. des Fonds Universit. — Sont élus membres de la Commission des Fonds Univ. M. M. Pichfous, Graebe, Montet, Prévost, Adr. Naville.

Sont réélus vérificateurs des comptes M. M. Graebe et Prévost.

Arrêtés du Conseil d'Etat — M. le Recteur communique les arrêtés suivants du Conseil d'Etat:

1) du 13 mai 1904 acceptant, pour la fin du sem. d'été 1904, avec honneur et remerciements pour les services rendus, la démission de M. le prof. Ch. Julliard.

2) même date, conférant à M. J. Julliard le titre de professeur honoraire.

— M. le Recteur fait circuler le projet de budget cantonal pour 1905, ainsi qu'une liste de souscription pour un monument à ériger à R. Bögler.

Dés académiques Il donne quelques détails complémentaires sur la célébration du Dies academicus, fixé au 4 juin prochain. — L'Etat a accordé un subside de fr. 300.

Réunion inter-univ. à Bâle. — En attendant le procès verbal, qui ne sera distribué que plus tard, M. le Recteur donne quelques renseignements sur les travaux de la réunion des délégués des Universités suisses, qui a eu lieu à Bâle le 28 mai. Il y a eu un échange de vues sur la question des immatriculations. L'université de Bâle et les autorités ont offert une réception aux délégués. La prochaine réunion aura lieu à Genève.

Nouveaux privat-doc. — Quelques privat-docents sont en retard dans leurs demandes, mais le progr. n'est pas encore imprimé, et par suite d'une erreur, tous n'ont pas été convoqués à la réunion ordinaire par le secrétaire. Univ. de Bâle. M. M. Jaquerod, Pöschel, Lyon, Goldberg et Pittard.

Lettrés. M. M. Pasmanik, M. Enrik Ubaix.

Médecine. M. M. Pasmanik, Tisnot et Roch.

Le Sénat décide qu'ils seront ajoutés au programme.

Prop. de la Fac. de méd. (statut. pédag.) — Une lettre du doyen de la Fac. de méd. a annoncé au Recteur que, lors de sa séance du 26 mai, la Fac. a décidé de demander au Sénat de modifier l'art. 33, § 1 du Règlement de l'Univ., en ce sens que la maturité pédagogique du Gymnase ne donnerait plus droit à l'immatriculation en médecine.

M. Eternod rappelle que, lors de la dernière révision du régl't, la Fac. avait déjà fait cette proposition, et que le Sénat avait admis la mat. pédagogique.

M. M. Uboldat et Daparc combattent cette proposition. — La 12^e demande qui en fait cas, la mat. pédag. ouvre ou n'ouvre pas l'accès de toutes les Facultés.

M. Adr. Naville demande que la mat. technique et la mat. pédag. soient traitées de même.

M. M. Bard, Eternod et Jentzer soutiennent la proposition de la Fac. de médecine.

En réponse à ceux qui se demandent si la mat. pédagog. est inférieure aux autres, M. Paul Othramare répond qu'elle est différente^{dans}; les deux dernières années de la section pédagog., ~~sont~~ il y a beaucoup de cours normaux, destinés à préparer les élèves à leur future carrière: l'enseignement primaire.

La proposition de la Fac. de méd. est adoptée.

Séance levée à 6 h 20.

Le Secrétaire
Charles Seitz.

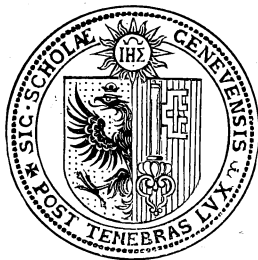
Séance du Sénat du mercredi 29 juin 1904 à 4 h.

Présidence de M. D'Espine, Recteur.

Présents: M. M. Borgeaud, Chodat, Cristiani, De Bruce, Duproisc, Ekmoud, Flournoy, Fehr, R. Gautier, de Jisard, Gourde, Graebe, H. Eug. Guye, Phil. Aug. Guye, Haltenhoff, Jentet, Krumm, Milhaud, Alf. Martin, Paul Morand, Muret, Adr. Naville, Nicole, Laskowsky, Paul Othramare, Prevost, Rehfuess, Jung et Seitz.

Lecture et Adoption du Procès-verbal.

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

Le Sénat est convoqué pour le Mercredi 29 Juin.
à 4 heures, dans la Salle ordinaire de ses séances.

Ordre du Jour:

1) Préavis sur le Projet de M. N. Locher concernant les subventions fédérales à accorder aux Universités et Académies cantonales.

2) Projet de la Faculté des Sciences relatif aux conditions d'immatriculation et à l'obtention des grades (professionnels et scientifiques).

Nomination d'une Commission.

Projet:

Die Unterstützung der kantonalen Hochschulen durch den Bund.

Referat

vor der Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
in Aarau am 4 Juli 1904

von

A. Locher,

ERZIEHUNGSDIREKTOR IN ZÜRICH.

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

*Le Sénat est convoqué pour le Mercredi 29 Juin.
à 4 heures, dans la Salle ordinaire de ses séances.*

Ordre du Jour :

1) *Préavis sur le Projet de M. N. Locher concernant les subventions fédérales à accorder aux Universités et Académies cantonales.*

2) *Projet de la Faculté des Sciences relatif aux conditions d'immatriculation et à l'obtention des grades (professionnels et scientifiques).*

Nomination d'une Commission.

Projet :

**Die Unterstützung
der kantonalen Hochschulen
durch den Bund.**

Referat

vor der Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
in Aarau am 4 Juli 1904

von

A. Locher,

ERZIEHUNGSDIREKTOR IN ZÜRICH.

Bundesgesetz

betreffend die

Unterstützung kantonaler Universitäten und Akademien.

(In Ausführung von Art. 27 und unter Bezugnahme
auf Art. 33 der Bundesverfassung.)



Art. 1. Den bestehenden kantonalen Universitäten und Akademien werden zum Zwecke der Förderung höhern wissenschaftlichen Unterrichts und wissenschaftlicher Berufsbildung Beiträge aus der Bundeskasse verabfolgt.

Art. 2. Bei Verabfolgung dieser Beiträge kommen ausschließlich folgende Disziplinen beziehungsweise Institute in Betracht :

1. Schweizerisches Staats- und Verwaltungs-, Straf- und Zivilrecht.
2. Handels-, Verkehrs- und Wechselrecht.
3. Völkerrecht und internationales Recht, Konsularwissenschaft.
4. Volkswirtschaftslehre.
5. Handelswissenschaften und Welthandelssprachen.
6. Naturwissenschaftliche Vorbildung für eidgenössische Medizinalprüfungen.
7. Hygienische Institute.

8. Medizinische Polikliniken.
9. Veterinär-medizinische Institute.
10. Schweizerische Geschichte, Kunst und Literatur; schweizerische Landessprachen.
11. Alterssicherstellung, Witwen- und Waisenstiftungen akademischer Lehrer.
12. Äufnung von Sammlungen und Bibliotheken, Verabfolgung von Stipendien und Honorierung von Preisaufgaben.

Die Verwendung der Beiträge zu baulichen Zwecken ist nicht ausgeschlossen.

Art. 3. Zu dem in Art. 1 genannten Zwecke wird ein jährlicher Kredit von Fr. 500,000 in das Budget des Bundes aufgenommen. Dieser Kredit kann erhöht werden, wenn das Bedürfnis hierfür sich fühlbar macht und die finanzielle Lage des Bundes es gestattet.

Art. 4. Die Verteilung der Beiträge unter die berechtigten Kantone steht dem Bundesrate zu; sie erfolgt nach Massgabe der kantonalen Leistungen und der Zahl der immatrikulierten Studierenden auf Grundlage der von den Kantonen einzureichenden Ausweise je im folgenden Jahre, nach deren Genehmigung durch den Bundesrat.

Für die Immatrikulation haben die subventionierten Hochschulen bezw. Akademien übereinstimmende, vom Bundesrat zu genehmigende Bestimmungen aufzustellen.

Art. 5. Die Bundesbeiträge sollen nicht an die Stelle bisheriger kantonalen Leistungen treten, sondern dieselben ergänzen.

Art. 6. Dem Ermessen der Kantone ist es anheimgestellt, für welchen oder welche der in Art. 2 genannten Zwecke sie den Bundesbeitrag verwenden wollen.

Art. 7. Der Bundesrat erlässt die erforderlichen Ausführungsbestimmungen.



Constitution fédérale de 1874.

Art. 22. La Confédération a le droit de créer, outre l'Ecole polytechnique existante, une Université fédérale et d'autres établissements d'instruction supérieure ou de subventionner des établissements de ce genre.

(Le reste de l'art. est relatif à l'instruction primaire).

Art. 33. Les Cantons peuvent exiger des preuves de capacité de ceux qui veulent exercer des professions libérales.

La législation fédérale pourroit à ce que ces derniers puissent obtenir à cet effet des actes de capacité valables dans toute la Confédération.

Communications
du Recteur

M. le Recteur communique les arrêtés suivants du Conseil d'Etat:

- 1) du 22 mai 1904, exemptant M. H. Bantoni des droits de graduation pour les examens du Doctorat en Sciences;
- 2) du 31 mai, allouant à l'Université, à titre exceptionnel, fr. 300 pour le premier Dies academicus;
- 3) du 3 juin approuvant l'élection de M. M. Alfred Martin comme recteur, Bernard Bouvier comme vice-recteur et Hector Cristiani comme secrétaire, pour une période de 2 ans, à partir du 15 juillet 1904;
- 4) du 11 juin, nommant M. le D^r H. Girard prof. ord. de clinique chi.-urgicale, dès le 1^{er} oct. 1904 [fr. 6000, moitié du casuel; indemnité de déplacement de 3000 fr.].

Condolances

M. le Recteur a envoyé une lettre de condolance à M. le prof. Roch. Fous à l'occasion de son deuil récent. — Il a fait une visite à la famille de M. le prof. Pilliet, dont l'Univ. déplore la perte. — M. le doyen de la Fac. des Sciences, qui l'accompagnait dans cette visite, étant absent le jour des obsèques, M. le prof. Fehr a pris la parole au cimetière au nom de la Faculté.

Médailhon Mayor

M. le prof. Mayor a remis à l'Univ., au nom de sa mère, le médaillon par H. Bouy, de son père, feu le professeur François Isaac Mayor. Qu'il reçoive nos sincères remerciements.

Le Recteur a pris des nouvelles de la santé du Président du Dép^t, qui a eu une grave rechute, mais est maintenant convalescent.

Revision du Régl^t
art. 33, § 1.

Une lettre du Dép^t annonce que la modification au régl^t de l'Université art. 33, § 1 (maturité pédag. et immatriculation en médecine) ne pourra être soumise à la Commission scolaire qu'au commencement de la prochaine année scolaire.

Comptes du Dies
Academicus "

Le total des Recettes du compte, Dies Academicus est de fr. 1691. Un exemplaire de la plaquette commémorative sera remis à tous les étudiants et auditeurs; M. Ritter a rendu les meilleurs services au Recteur pour l'impression. — Le boni éventuel de ce compte sera versé au Compte "Fonds du Jubilé de 1909" qui vient d'être ouvert.

Sur la proposition du Recteur, le Sénat vote d'intervenir l'ordre des 2 questions à l'ordre du jour.

Revision du Régl^t des grades de la Fac. des Sciences.

Le Recteur donne lecture d'une lettre du doyen de la Fac. des Sc. demandant que le régl^t soit modifié, art. 29, 50, 52, 58 et 64, conformément au projet ci-annexé.

3

3° Sont admises en outre, en vue des études pharmaceutiques les personnes qui justifient d'études considérées comme suffisantes par la faculté des Sciences (examen de validation de stage ou diplômes étrangers analogues)

Art. 64- Toutefois la présente disposition ne s'applique qu'aux personnes qui satisfont aux conditions énumérées à l'art. 29 §1 et 2

M. Adr. Naville, d'accord avec M. Chodat, estime dangereux l'art. 4 du projet : le Conseil féd. serait souverain des questions d'immatriculations.

*Vindictive
it's a sin*

M. Alf. Martin fait la proposition suivante : „L'Univ. de Genève n'ayant pas été consultée à temps, ne peut pas se prononcer sur les propositions qui lui ont été soumises. Elle demande que la question reste ouverte et qu'elle soit examinée avec l'attention qu'elle mérite.”

M. Borgeaud estime que le Dépt nous demande, sans y être tenu, un préavis pour la réunion d'Aarau.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part M. M. Chodat, Offret, De Bme, Graeb, ^{de grand} Ad., Naville et T. Tournay, M. Martin retire sa proposition.

M. le Recteur met aux voix la question suivante : „Le Sénat veut-il se prononcer aujourd'hui sur le principe des subventions fédérales ?”

11 oui, 11 non. Le Recteur départage en faveur des oui.

La discussion est ouverte sur la question suivante : „Le Sénat est-il favorable au principe des subventions fédérales ?” 12 oui, 3 non.

Après discussion, le Sénat vote la résolution suivante, résultant des propositions combinées de M. M. Tournay et Eternod :

„Le Sénat se voit dans l'obligation de faire des réserves sur le projet Locher, qu'il n'a pas eu le temps d'étudier. Dès et déjà, il se déclare opposé à l'idée de limiter, comme le fait le projet Locher, les subsides fédéraux à certaines branches plutôt qu'à d'autres, chaque Université devant rester juge de ce qui lui convient. Le Sénat est favorable à l'idée que les subsides soient proportionnels au nombre des étudiants régulièrement immatriculés.”

Séance levée à 6 h 45.

Le Secrétaire
Charles Feitz

Résolution
Vote

Reunion des Professeurs ordinaires
du mardi 29 novembre 1904, à 4h.

Présidence : M. A. Martin, Recteur,

Présents : Carlier, Relfous, De Que, A. Naville, Fehr, Meunier
P. Moriaud, Christiani

Lecture et adaption du procès verbal de la séance des Professeurs ordinaires du 1. VI. 1904.

M. le Recteur donne la parole à M. Carlier, comme président de la Caisse de Prévoyance des Professeurs ordinaires :

M. Carlier présente les comptes de la Caisse :

M. Relfous, au nom aussi de M. Fehr, déclare avoir reconnu exacte la gestion et décharge est votée à la Commission à l'unanimité.
La séance est levée.

Meunier

Séance du Sénat, du 29. XI. 1904
à 4 1/2.

Présidence de M. A. Martin, Recteur

Présents : Duproix, A. Naville, B. Bouvier, P. Moriaud, Relfous, Carlier
D'Espine, Fehr, Chodat, Flournoy, Christiani

Lecture et adaption du procès verbal

M. le Recteur annonce le décès de M. le Prof. Zahn : une lettre de condoléance a été envoyée à la famille.

- 1) du 22 mai 1904, nommant M. Jédion Dupenet, assistant d'anat. norm.
- 2) " 23 V. 04 " " M. A. Perkmann, assistant d'ophtalmologie
- 3) " 18 VI-04 Approbation des Comptes de Fondations universitaires
- 4) " 18. VI. 04 Nomination pour l'année 1904-1905 de M. E. Claparède, aux fonctions de Chef des Travaux de Psychologie
- 5) " 18 VI 04 Confirmation de M. Th. Flournoy, comme prof. extra-ord. de Psychologie, avec décharge du laboratoire (sur la demande).
- 6) " 8 VII 04 Nomination pour l'année 1904-1905 de M. E. Bujard aux fonctions d'assistant au laboratoire d'Histologie et d'Embryologie
- 7) " 15 VII 04 1) Confirmation de M. B. Huguenin comme assistant (premier) à l'Institut Pathologique dès le 1er Octobre 1904
2) Nomination pour une année, dès le 1er Octobre, de M. A. Kohte, aux fonctions de 2me assistant à l'Institut Pathologique.
- 8) " 8 VII 04 Confirmation pour l'année 1904-1905 de M. F. Tissot comme assistant au laboratoire de Médecine légale.
- 9) " 23 VIII 04 1) Confirmation pour l'année 1904-1905 de M. F. Batelli comme 1er assistant au laboratoire de Physiologie.
2) de M. Mioni comme 2me assistant du laboratoire de Physiologie

Décès de M.
le prof. Zahn

Arrêtés du
Conseil d'Etat

- 10) 6 IX 04 Confirmation pour l'année 1904-1905 de M. A. Schidlof comme assistant au Laboratoire de Physique
13 IX 04 Nomination pour l'année 1904-1905 de M. H. Cantoni aux fonctions de 1er assistant, M. J. Taponnier, Mlle M. Tikhonovitch comme 2ds assistants au Laboratoire de Chimie analytique.
- 12) 13 IX 04 Nomination pour l'année 1904-1905 de M. F. Naville comme assistant au Laboratoire d'Anatomie Normale.

Médaille d'or : M. H. Martlet offert à l'Université le médaillon de feu M. Leproff

Rapports sur
le prix :
Prix Desdier

M. A. Naville, rapporteur. Quatre mémoires - aucun excellent.

Le jury est composé de M. Duperré, Duperré et Naville.

Le sujet est l'amour propre. Un travail a été exclu (l'ouvrage commençait à être l'adieu) Un deuxième mémoire ^(quelques récents qui l'en ont fait dans le pays de l'amour propre et qui n'est encore bien de genre inédit) sur l'amour propre, a une certaine valeur : accorde le 2000.
Les deux autres (Excellence et L'amour propre en la rigue de la personne) reçoivent chacun un prix de 900f.

Les rapports des autres prix ne sont pas faits.

Suite des arrêtés
du Conseil d'Etat

- 13) 13 IX 04 Ouverture d'un crédit supplémentaire de 1000fr. pour les frais du Laboratoire d'Anatomie pathologique.
- 14) 27 IX 04 Confirmation pour l'année 1904-1905 de Mlle P. Chodet comme préparateur au Laboratoire de Botanique
2) de M. A. Lendner comme 1er assistant
3) de M. d. Sprecher comme 2me assistant
- 15) 27 IX 04 Confirmation pour l'année 1904-1905 de M. J. Taponnier comme assistant au Laboratoire de Bactériologie.
- 16) 30 IX 04 1) Confirmation pour l'année 1904-1905 de M. B. Wixi comme assistant au Laboratoire de Thérapeutique
2) Nomination pour l'année 1904-1905 de M. G. Nutriciano comme 2me assistant au Laboratoire de Thérapeutique.
3) Réserve que cet arrêté ne constituera pas de précédent et ne pourra pas être invoqué en faveur d'une augmentation du crédit budgétaire ou de la création définitive du poste de 2me assistant
- 17) 13 IX 04 Confirmation pour l'année 1904-1905 de M. A. Corcelle comme 1er assistant, et de M. J. Chautems comme 2me assistant au Laboratoire de Chimie analytique ; de M. F. Pearce comme assistant chef des travaux au Laboratoire de minéralogie.
- 18) 30 IX 04 Confirmation de M. J. Bourguin pour l'année 1904-1905 comme assistant (2me) au Laboratoire de Zoologie et d'Anatomie comparée
- 19) 30 IX 04 Nomination pour l'année 1904-1905 de M. S. Fontana comme 1er assistant et de M. A. Moustier comme 2me assistant à la Polyclinique médicale.
- 20) 4 X 04 Confirmation pour l'année 1904-1905 de M. F. Ullmann, de M. H. Decker, de M. C. Baerger, de Mlle J. Goldberg comme assistants au Laboratoire de Chimie générale

- 21) Confirⁿ 7⁰⁴ Confirmation pour une année (1904-1905) de M. A. Veyrasset comme 1^{er} assistant
- 2) Nomination pour l'année 1904-1905 de M. P. Ryckner comme 2^{me} assistant à la Polyclinique chirurgicale.
- 22) 7 X 04 Nomination pour l'année 1904-1905 de M. E. Trechsel comme assistant d'ophtalmologie
- 23) 25 X 04 Nomination pour l'année 1904-1905 de M. L. de Campos-Moura comme assistant au laboratoire d'Anatomie normale.
- 24) 1 X 04 Confirmation pour l'année 1904-1905 de M. A. Jaquerod comme assistant du laboratoire de chimie technique et théorique
- 25) 11 X 04 Confirmation pour l'année 1904-1905 de M. A. Kotschy comme assistant au laboratoire de chimie biologique et de toxicologie
- 26) 18 X 04 Nomination pour le semestre d'hiver 1904-1905 comme 2^{me} assistant au laboratoire de Chimie technique et théorique
Réserve que la nomination n'est pas définitive

Séance levée à 5h. 1/2
Le Secrétaire
H. Cristiani.

Séance du 22 décembre 1904 à 5h. (Salle du Sénat)

Présents: M. A. Martin, recteur, M. M. Mayer, Rehfous, Ekmann, Mijonard, Lastkowski, D'Espuie, Meunier, Cristiani, Fier, E. Maestrin, Nozille, P. Morlaud, Fleury, Chodat, Savatier, Rottier, Dupont, Borgaux, Ultramaré, de Saussure, Bernard Bonnier.

Lecture et adoption des procès-verbal de la séance précédente

Arrêtés du Conseil
d'Etat:

22 novembre

2 décembre

2 décembre

2 décembre

2 décembre

Nomination pour le semestre d'hiver 1904-1905 de M. M. H. Balavoine et C. Couchet comme assistants du laboratoire de chimie analytique.

Nomination pour une nouvelle période de trois ans de M. Paul Ultramaré comme Professeur extraordinaire d'Histoire des Religions

Nomination jusqu'au 31 octobre 1905 de Mlle K. Hornsberger comme sage-femme à la Polyclinique.

Confirmation pour l'année 1904-1905 de Mlle F. de Patton comme assistant au laboratoire de Clinique gynécologique

Nomination pour le semestre d'hiver 1904-1905 de M. A. Koltz et Neumeister comme assistants de l'Institut Pathologique.

Inscriptions M. le Recteur lit un relevé comparatif des inscriptions pour le
semestre d'hiver courant.

Rapport de M. Eternod Ce Congrès qui a eu lieu à Berne (printemps 1904) a été très fréquent
(Copie du dessin) et a eu un grand succès. Les écoles américaines se sont particuliè-
rement distinguées. Il y a été émis le vœu qu'il fût développé
chez les enfants la mémoire des choses vues.

Salle de Lecture M. le Recteur expose l'état de la question: le Département de l'Instruction
publique soumet un projet de convention avec le Conseil Admi-
nistratif. Les étudiants devraient payer une taxe de fr. 5
pour le semestre d'hiver et fr. 3 pour le semestre d'été: et sur
cette somme il serait prélevé 4000 fr. au profit du Conseil Admi-
nistratif (voir Convocation)

M. Naiville attire l'attention du Sénat ^{sur le fait} que la fin d'année payée
par les étudiants leur donnera aussi droit à la Salle des
périodiques (Salle Moynier)

M. M. Larkowski et D'Espéran font remarquer que le paiement
de ces finances est exigé presque partout.

M. Morinand voudrait qu'on rendit la taxe uniforme (5 fr.) pour
les deux semestres

M. Chodat croit aussi que la taxe de fr. 5 en été serait préférable.
La création de cette salle facilitera le vote de la B. Bibliothèque

M. Eternod appuie les paroles de M. Chodat: en outre il n'y
aurait aucun avantage à consacrer l'inégalité des semestres.
M. M. Naiville et Larkowski désirent qu'on exige en tout cas que
la Salle soit ouverte le soir.

Taxe de 5 fr.
chaque semestre

La taxe de 5 fr. chaque semestre est acceptée à l'unanimité

M. le Recteur expose que la Ville sera peut-être disposée, sur
cien des 4000 fr. primitivement exigés, de se contenter de la moitié
de la somme totale avec un minimum de fr. 3000.

M. Bernard Bouvier voudrait qu'on ajoute et 4000 fr. au maximum.

M. P. Morinand voudrait, pour éviter une comptabilité spéciale,
qu'on arrange un forfait avec l'Etat.

En outre il faudrait être reconnaissant avec la Ville et ne pas
s'acharner à réduire la part de 4000 à 3000 francs.

M. Bernard Bouvier fait remarquer que nous aurons des boursiers
Pour administrer les fonds il y aura un comité composé d'étudiants
et de professeurs.

M. Chodat attire l'attention sur le fait que le nombre d'étudiants peut
brusquement diminuer et se fait pourvoir pour éviter les embarras.

M. Dufroix rappelle aussi qu'il y a des étudiants exemptés:
ceux-ci devront payer la taxe de bibliothèque.

M. Bourgeaud trouve qu'il est beaucoup plus facile de parler de la mort de la femme, sans minimum ni maximum.

M. Bernard Bonovin obtient que si la ville a un minimum nous pourrions introduire dans la convention un maximum.

M. P. Oltramare voudrait être assuré que la Ville n'aurait la somme perçue de la Bibliothèque.

M. ~~H. Morand~~ P. Morand voudrait que l'Etat se charge de faire l'éclairage et d'ameublement.

M. Eternod est du même avis.

Le partage de la somme avec la Ville est voté à l'unanimité.

M. M. Eternod et Chodat voudrait qu'on demandât à l'Etat l'ameublement et à la Ville l'éclairage.

La Convention en totalité est acceptée, avec la remarque de la nécessité de l'ouverture de la Salle le soir.

Prix Univer. M. le Recteur ^{ouvre} les enveloppes accompagnant les mémoires litaires. primés et récompensés :

Prix Dardieu 2 Prix de 1000 fr. } " L'amour propre est le signe de la personne : Paul Gay, et en théologie
" Excellence : Louis Durmaz pasteur à St. Hippolyte du Fort (Pard)
" Quelque di'couverts : ... : Georges Nicolet candidat theol. (Saint-Jean)

Prix Amiel M. Duproix : 6 mémoires et 5 membres du jury.

Le prix est décerné à M. le pasteur Joseph Duproix.

Prix de la Faculté de Médecine M. Mayor au nom du jury : le prix est décerné à M. Henri Samaja, D. en Médecine de la Faculté.

Séance de distribution. Le sénat adopte le 28 janvier 1905, à 4h.

M. le Recteur demande s'il y aura une Conférence.

M. Mayor demande dans ce cas que les rapports soient écourtés.

M. Naudelle trouve que les conférences ont bien réussi.

M. Flourmay voudrait qu'on limitât le temps aux rapporteurs à 5 minutes au maximum.

M. P. Morand voudrait défendre la lecture des rapports.

Le principe de faire une Conférence est adopté.

Les délégués dont le mandat expirent ce 31-xii-05 sont M. M.

A. Naudelle, Mayor, Montet : il sont renommés par acclamation.

Nominations à la Commission des Subsidés.

L'ordre levé à 6h. 20 min.

Le Secrétaire :

H. Ruchat

Séance du 26 janvier 1905.
à 5 - Salle du Senat

Présents : M. H. A. Martin, recteur, Bernard-Bonvier, A. Naville, Duproix, Lestour,
Prevost, Mayor, Eternod, P. Moriaud, Relfous, Sarrasin, Crestien.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Programme. M. le Recteur présente le programme pour le semestre
prochain.

Faculté des Sciences. Il y a quelques modifications dans le tableau des
Psychologie : M. Viret fera un cours de privat-docent (Fac. Sc.)
Un prix d'oxydation est annoncé pour 1907.

Faculté de Droit - M. Odier ne fera pas de cours.

Faculté de Médecine - le programme n'est pas encore préparé.

Le programme est accepté dans son ensemble.

Dates d'entrée et de sortie du semestre. M. le Recteur voudrait que les cours commencent le
8 et non le 15 avril.

M. Eternod voudrait que les Facultés aient une certaine
liberté à cet égard - les exigences d'examen étant
différentes.

Accepté - Le semestre commencera le 8 avril 1905.

Salle de Lecture. M. Bernard Bonvier annonce que les pourparlers sont
bien avancés : la Ville accepte la moitié de la somme.
Il y aura quelques observations du côté de l'Etat.
notamment pour l'exemption de la taxe de la part
des nationaux.

M. A. Naville remarque que ces étudiants devraient faire
une demande d'exemption.

En outre il faudrait absolument que la Salle des périodiques
soit ouverte après 7h. du soir.

M. P. Moriaud expose que le Conseil administratif ne peut
exiger de l'employé qui surveille cette salle un travail
du soir sans une augmentation de traitement.

M. le Recteur demande qu'il soit donné plein pouvoir
au Bureau pour régler cette question : accordé.

M. Eternod voudrait que le Senat mette le vœu que cette Salle soit ouverte
M. Bernard Bonvier voudrait d'abord voir aboutir la question de la Salle de lecture.
Séance levée à 5h 35.

Séance du 24 févr. 1905.

Présents: M. A. Martin, Kékérou, Bard, A. Pictet, Eug. Guze, Duparc, Chodat, Eternod, Adr. Naville, Meumann, Seitz, Trévost, Laskowski, Sorasin, Morand, B. Bouvier, Duproix, de Girard, Yung, d'Espine.

Le Conseil d'Etat a établi une taxe de bibliothèque de 5 fr. par semestre, dont le produit sera partagé entre la Ville et l'Etat.

Question des Laboratoires. Le Dépt veut que la question des finances de laboratoire soit réglée au plus vite. Le Recteur donne lecture du projet du Dépt.

Art. 3, Alinéa 3. La Faculté des Sciences demande la modification suivante: et les assistants, et pour les élèves avancés autorisés par le professeur" (en supprimant le reste). Adopté.

Art. 4. La Faculté de Médecine demande que le règlement ne fixe pas le tarif qui avait renvoyé à un règlement spécial (mais la Loi parle d'un règlement qui fixe le taux).

M. Eternod et Bard constatent que la liste est incomplète et qu'une certaine souplesse est nécessaire. M. Bard demande que cette liste soit renvoyée à un règlement spécial.

M. Chodat demande que le Sénat vote cependant sur les taux de la Faculté des Sciences.

La proposition de la Faculté de Médecine est adoptée.

Les propositions actuelles des deux Facultés seront transmises au Dépt.

Art. 5. La Faculté des Sciences propose: jusqu'au moment où cette rétribution atteindra le traitement ^{maximum} légal du professeur (fr. 6000) Adopté.

Art. 6 Alinéa 2. La Faculté des Sciences propose que la part du secrétaire-caissier soit fixée à 1%.

La Faculté des Sciences attire l'attention du Conseil d'Etat sur la nécessité de l'établissement d'un cahier des charges pour chaque nomination d'employé, préparateur, garçon de laboratoire assistant. M. Yung propose d'introduire ce vœu dans le règlement sous forme d'article. M. Bard s'oppose à cette introduction, avant que les Facultés intéressées aient été consultées. Il demande qu'il n'y ait pas de cahier des charges pour chaque fonctionnaire. M. d'Espine propose que le vœu se vise que les employés (préparateurs et garçons de laboratoire). M. Yung se rallie à la proposition de renvoyer la question aux Facultés intéressées.

M. Trévost propose: le Sénat approuve le vœu formulé par

la Faculté des Sciences et renvoie l'étude de la question qu'il soulève aux facultés intéressées. Adopté.

Règlement des privat-docents.

La Commission a formulé des propositions qui ont été envoyées aux diverses facultés. Toutes n'ont pas encore répondu. M. le Recteur propose ajournement à ce moment.

Adopté

Séance levée à 5 1/2 h.

(Procès verbal rédigé par M. Serizy)

P. H. Serizy

Séance du 18 mars 1905 à 4 h. (Salle du Sénat)

Présents: MM. A. Martin, Richfours, Yung, Gauthier, Berjeaud, Serizy, Fehr, Sarasin, Carhart.

Lecture et adoption du procès verbal de la séance précédente.

Proposition de
la Faculté des
Sciences:
Docteurs honoris
causa

La Faculté des Sc. propose de nommer Docteurs honoris causa MM. Édouard Locher, prof. Rexamund, H. E. Sulzer, Ziegler pour leur activité dans le percement du Simplon.

M. Duparc explique que d'autres Universités Suisses ont l'intention de conférer des titres de Docteurs à différents collaborateurs de l'œuvre du Simplon.

M. le Recteur demande si des Membres sont des ingénieurs et s'ils ont joué un rôle prépondérant dans l'entreprise. M. M. Yung et Gauthier donnent toutes les assurances à cet égard.

M. Sarasin ajoute que M. Sulzer Ziegler a joué un rôle surtout administratif: il a été étudiant à Genève; et est ingénieur et conseiller national: il a fait des études de droit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Stegmann a écrit une lettre pour demander que cette décision soit télégraphiée aux intéressés et communiquée aux journaux.

M. Gauthier remarque que cela est impossible, la loi s'y opposant.

Séance levée à 4 1/2 Le secrétaire Carhart

Séance du 20 mai 1905
(4h. Salle du Sénat)

Présents: M. Martin, recteur, M. Cailler, Président, Gauchier Guye,
Despax, Elernot, Rehfous, Flournoy, Naville, Bernard Bonnier,
Laskowski, Wertheimer, Cushman.
Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance précédente.

Conférence des
Délégués des Universités
Suisses

Cette réunion aura lieu le 27 mai.

A 7.45 aura lieu un banquet (prix fr. 7) où les prof. sont invités
(Hotel National).

Ouverture de la
Salle des Journaux
Parapluies

Il a été redressé une affiche pour avertir les étudiants
de l'existence prochaine de cette institution.

Il serait bon de publier en même temps l'ouvrage avec le programme
Faculté de Droit: Il y a un ordre nouveau dans le plan des
études. En outre il y a 2 nouveaux privat-docent:

M. Claparède et Pittard.

~~En outre~~ Il y aura un nouveau prix (Desarts).

M. le Recteur demande qu'on annonce le sujet du
Prix Humboldt pour 1907. M. Goud propose: les opinions
actuelles sur l'objet de la Philosophie. M. Naville est d'accord.
Le Prix Ador devrait aussi être annoncé pour 1907.

M. Flournoy voudrait qu'on revioit les indications générales
sur les bourses ouvertes aux étudiants.

M. le Recteur répond que cela a été fait depuis cette année
le programme est adopté.

Séance des professeurs ordinaires

Lettre du Département
au sujet de la Caisses
de Retraite

M. le Président du Département demande de faire entre
les professeurs de l'Ecole dentaire dans la caisse de retraite
de l'Université.

M. Cailler remarque qu'en effet les prof. de l'Ecole dentaire
sont seuls exclus d'une Caisse de retraite.

Malheureusement la loi qui nous régit devrait être com-
plètement changée.

Cette loi, qui a 7 paragraphes, traite d'abord de la limite
d'âge et ensuite ne prend en considération que les professeurs
de l'Université. Les professeurs qui avant l'âge de 70 ans
veulent être mis à la retraite, doivent faire une demande
à la Faculté intéressée.

En outre les conséquences financières seraient très graves:
nous avons admis les anciens professeurs, ce qui grève le
demeuble budget. ~~En outre~~ Les professeurs de l'Ecole dentaire
qui n'ont rien voulu, voudraient être mis comme d'habitude à la retraite.
Il faudrait donc soumettre ce argument au Département et
l'Etat peut être faire rentrer l'Ecole dentaire dans la faculté
de Médecine.

M. Eberhard, qui fait partie de la Commission de l'Ecole dentaire, trou-
ve aussi que le prof. de cette Ecole ne trouvent dans les conditions
anormales : il faudrait constituer une commission qui s'occu-
perait de la question.

Dans l'Université de Zurich, on a réuni l'Ecole dentaire à la
Faculté de Médecine.

M. le Recteur remarque que l'article 2 dit qu'il faut, pour
obtenir la retraite, avoir été prof. ord. de l'Université
pendant au moins 15 ans.

M. Prevost observe que le prof. ord. n'aurait pas même l'âge
voulu : l'Université ne peut pas entrer dans ces vues.

L'Ecole dentaire enseigne l'art dentaire, par la science dentaire.
Il faudrait la rattacher à l'Ecole des Beaux arts.

M. Laskowski trouve que nous n'avons pas le droit de
changer la loi. En outre la réunion de l'Ecole dentaire
avec la Faculté de Médecine est impossible à cause
de l'exigence pour être prof. à cette Faculté d'être docteur
en Médecine, ce qui n'est pas le cas pour tous les prof.
de l'Ecole dentaire.

M. le Recteur met aux voix la proposition de H. Sommerlin
au Département les objections qui ont été faites au projet
et de donner son avis à l'Assemblée.

Cette Académie a aussi deux brochures : une le projet
de la minéralogie et une l'Académie s'en chargera.

Académie de
Neuchâtel

Séance levée à 5h

Muriel

Séance du 7. VI. 1905

Présents : MM. A. Martin Recteur, Mayor, Bernard-
Bouvier, Duproix, A. Naville, Litz, Muret, Koplin, Stern
Christians.

Lecture et adoption du procès verbal de la séance précédente.
La Faculté des Lettres propose de donner au prof. Hof
cette distinction honorer lauréat : cette proposition est
faite à l'Université. M. Mayor est prof. à l'Académie de
Francfort.

M. Muret expose que M. Hof va célébrer son vingt-cinquième
anniversaire de son professorat : cette fête aura lieu dans
sa ville natale à Zurich. J'ajoute les renseignements

Docteur honori-
lauréat

biographiques, mettant en évidence les nombreux titres scientifiques de M. Morf.

M. le Recteur met aux voix le projet de la Faculté en l'honneur de M. Morf. Adopté à l'unanimité.

Il faudrait désigner un représentant de la Faculté à venir, le vœux que M. Muret soit chargé de cette mission acceptés.

M. le Recteur espère qu'une autre fois on prendra le même soin de faire que les facultés proposent tout fait à temps et qu'on puisse les examiner avec les soins nécessaires.

M. Bernard-Bouvier explique les causes du retard pour ce cas particulier.

Séance close à 4h 1/2

Juste

Séance du 21. VI. 1905

à 4h 1/2 - Salle du Sénat

Présents MM. A. Martin, Recheur, MM. Montet, Graebe, Lehmann, Naville, A. Martin, Duproix, Bernard-Bouvier, P. Morin, Muret, Mayor, Cristiani.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Doctorat honoris causa

M. Muret annonce que la distinction accordée à M. Morf a été fortement appréciée par les élèves de M. Morf.

M. le Recteur n'a reçu aucune lettre de M. Morf.

Rapport de la Commission des Fonds universitaires

M. Graebe lit le rapport sur ces comptes, arrêtés au 31. mars, par M. Martin.

Déchargé et donné à la Commission.

Nomination de la Commission des Fonds universitaires

La Commission comprendra M. Montet, M. Prevost, M. Naville, A. Martin, P. Morin. Le renouvellement des pouvoirs de cette commission est voté par acclamation.

MM. Graebe et Prevost sont élus vérificateurs de comptes.

Prix Remembrances. Le Prix Didier (prix Humboldt) par de concurrent
prix Ador : par de concurrent
Les sommes peuvent être reportées pour 1907.